

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU COMITÉ NATIONAL

# Les conseils scientifiques de département

## Les recommandations

**Mandat 2006 - 2010**

juillet 2010

## Table des matières

<b>Sciences du vivant</b> .....	<b>3</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Alliance pour l'environnement</li> <li>Alliance</li> <li>Prime d'excellence scientifique</li> <li>Création de l'Alliance Nationale Pour les Sciences de la Vie et de la Santé</li> <li>Création d'un institut national des sciences biologiques au CNRS</li> <li>Institut national de biologie</li> <li>Manque de pertinence du classement des Unités et Équipes de recherche, réalisé par l'AERES</li> <li>Réforme de la recherche</li> <li>Avenir du département scientifique SDV</li> </ul>	
<b>Mathématiques, physique, planète et univers</b> .....	<b>5</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Primes d'excellence scientifique</li> <li>Délégations</li> <li>Chaires CNRS</li> <li>Soutien au message des présidents de CSD adressé au CS et CA du CNRS</li> <li>Budget 2009 du CNRS</li> <li>Soutien LLB</li> <li>Soutien au communiqué des présidents de CSD</li> <li>Soutien à une motion de la CPCN - Chaires Université/CNRS</li> <li>Soutien à une motion de la CPCN - Diminution des postes</li> <li>Sur diverses utilisations des indicateurs bibliométriques</li> <li>Annulation du plan stratégique du CNRS</li> </ul>	
<b>Environnement et développement durable</b> .....	<b>9</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaires CNRS</li> <li>Institut «Ecoscience, Biodiversités, Hommes et Milieux» EcoBiHoM</li> <li>Institut de biologie fondamentale</li> <li>Suivi des chercheurs recrutés en CID 46</li> <li>INSU</li> <li>Report du plan stratégique du CNRS</li> </ul>	
<b>Sciences et technologie de l'information et de l'ingénierie</b> .....	<b>12</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien au futur institut</li> <li>Mise en place par le ministère d'un groupe de travail dédié à l'organisation du domaine</li> <li>Soutien au communiqué des présidents de CSD</li> <li>Tutelles de laboratoire</li> <li>Evaluation des unités</li> </ul>	
<b>Sciences humaines et sociales</b> .....	<b>13</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prime d'excellence scientifique</li> <li>Décret modificatif relatif à l'organisation et au fonctionnement du CNRS</li> <li>Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS</li> <li>Structuration en trois « domaines » de l'INSHS</li> <li>Poursuite et ouverture à l'extérieur du CNRS la discussion sur les missions nationales du futur INSHS</li> <li>Elections par les pairs</li> <li>Conseil stratégique</li> <li>Création de 2 conseils une cellule d'observation de la production scientifique et des pratiques de recherche dans le domaine des SHS</li> <li>Réforme du CNRS</li> <li>Réforme du CNRS</li> </ul>	
<b>Planète et Univers</b> .....	<b>16</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prime d'Excellence Scientifique (PES)</li> <li>Les primes d'excellence scientifique</li> <li>Accueil de chercheurs étrangers</li> <li>Sujétions et astreintes</li> <li>Assouplissement de la gestion des laboratoires</li> <li>Impact de l'ANR sur la vie des UMR</li> <li>Procédures et formulaires d'évaluation des unités de recherche</li> <li>Evaluation des laboratoires vague C</li> <li>Fiches individuelles vague D</li> <li>Réforme du CNRS</li> <li>Evaluations des unités - AERES</li> </ul>	
<b>Physique nucléaire et physique des particules</b> .....	<b>22</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prime d'excellence scientifique</li> <li>Projet de décret du CNRS</li> <li>Aval du cycle</li> </ul>	
<b>Chimie</b> .....	<b>23</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prime d'excellence scientifique</li> </ul>	



## Sciences du vivant

### Alliance pour l'environnement

Le Conseil scientifique du département Sciences du Vivant de l'Institut des sciences biologiques prend acte de la création de l'Alliance pour l'Environnement « AllEnvi » (Alimentation, Eau, Climat, Territoires) qui inclut la biologie végétale dans son périmètre, sans qu'il y ait eu de consultation préalable.

Le Conseil recommande à la direction de l'INSB, garante de la cohérence disciplinaire de la biologie au CNRS, d'assurer la représentation de l'Institut au sein de l'Alliance « AllEnvi » puisque la biologie végétale relève de ses compétences scientifiques.

*Recommandation approuvée à l'unanimité des membres présents.*

23 février 2010

### Alliance

Le CSD-SDV (INSB) n'est pas d'accord sur la structure actuelle de l'Alliance, calquée essentiellement sur l'organisation d'un seul de ses membres, Alliance mise en place sans concertation de la communauté scientifique, qui néglige des aspects importants de la recherche en biologie (e.g. biologie végétale).

Le CSD-SDV de l'INSB constate plusieurs contradictions entre les missions de l'Alliance définies dans la convention de création du 8 Avril 2009 et le document « Notre stratégie pour les sciences de la vie et la santé » de l'INSERM, notamment dans le dernier paragraphe où est prônée, dans les quatre ans, la création d'un institut unique des sciences de la vie et de la santé (p. 45). Le conseil rappelle qu'une grande majorité des laboratoires de sciences de la vie du CNRS s'est déjà prononcée contre cette hypothèse.

Par contre, le CSD-SDV de l'INSB est favorable à une coordination souple des activités des différents acteurs de la recherche en biologie dans les domaines disciplinaires partagés entre les différents organismes.

Il recommande de veiller au respect du mode de fonctionnement original et spécifique de la recherche en biologie au CNRS.

Recommandation adoptée à l'unanimité.

8 décembre 2009

### Prime d'excellence scientifique

Au cours de sa séance du 25 septembre 2009, le Conseil Scientifique du Département SdV a pris connaissance à travers un exposé de Madame d'Argouges, DRH du CNRS, des conditions de la mise en place de la prime d'excellence scientifique. Considérant que cette prime, qui ne sera au mieux destinée qu'à 20% des chercheurs, ne reconnaîtra pas la primauté du travail en équipe et qu'elle ne peut contribuer qu'à diviser la communauté scientifique, le Conseil Scientifique du Département SdV recommande de privilégier un mécanisme d'attribution

soit à un collectif de chercheurs (équipes ou unités), soit aux candidats nouvellement recrutés de manière à contribuer à leur installation, soit aux chercheurs qui, à travers une prise de responsabilité, mettent leur travail au service de la communauté.

17 votants : 12 oui - 5 abstentions - 0 contre

Recommandation adoptée à la majorité.

25 septembre 2009

### Création de l'Alliance Nationale Pour les Sciences de la Vie et de la Santé

A l'occasion de sa réunion du 30 Avril, le conseil scientifique du département Sciences du Vivant du CNRS (CSD-SdV) a été informé de la participation de l'organisme à la création de l'*Alliance Nationale Pour les Sciences de la Vie et de la Santé*. Il observe que la création de cette Alliance n'a été précédée d'aucune concertation ni consultation du CSD SdV.

Il s'étonne que cette instance de coordination, à travers les dix Instituts Thématiques Multi-Organismes (ITMO) qui la composent, ne recouvre pas l'ensemble des recherches en biologie, ignorant par exemple les recherches dans le domaine de la biologie végétale ou de la microbiologie fondamentale. Le CSD-SdV proteste solennellement contre la procédure suivie, dénuée de toute transparence, qui ne permet pas de coordonner convenablement l'effort de recherche national dans le domaine du Vivant.

Constatant que cette Alliance est présentée comme une simple initiative de prospective et de coordination stratégique entre des institutions de recherche intervenant dans les Sciences de la Vie, le CSD-SdV recommande au département SdV du CNRS de ne pas procéder à une affiliation directe de ses unités ou équipes de recherche aux ITMO créés au sein de l'Alliance. Il appartient aux instances exécutives du département, appuyées par les travaux du comité national et du conseil scientifique du département, d'établir l'état des forces scientifiques de l'organisme pour chaque domaine de recherche couvert par les différents ITMO. Dans l'hypothèse où le département ne suivrait pas cette recommandation, le CSD-SdV informera directement les unités de recherche du département de sa recommandation de ne pas accepter d'affiliation directe aux ITMO. Le CSD-SdV souligne qu'en aucun cas, l'*Alliance Nationale Pour les Sciences de la Vie et de la Santé* ne doit préfigurer la création d'un Institut National du Vivant en dehors du CNRS, ce que suggère de facto une affiliation directe des unités ou équipes de recherche.

Recommandation adoptée à l'unanimité.

30 avril 2009

### Création d'un institut national des sciences biologiques au CNRS

Le conseil scientifique du Département des Sciences du Vivant donne un avis très favorable à la création d'un

Institut National des Sciences Biologiques au CNRS. Le conseil est persuadé que la mise en place d'un Institut National au sein du CNRS est absolument critique pour l'avenir et la coordination nationale des sciences biologiques en France.

Le conseil recommande à la direction du Département des Sciences du Vivant de poursuivre la construction de l'Institut National des Sciences Biologiques du CNRS, qui lui a été présentée lors de sa réunion du 9 Septembre 2008, en complète adéquation avec celle des autres Instituts Nationaux du CNRS.

Recommandation adoptée à l'unanimité.

9 septembre 2008

### **Institut national de biologie**

Le Conseil scientifique du département Sciences du Vivant recommande à la Direction du CNRS de réaffirmer la nécessité du maintien au CNRS d'un Institut national de biologie ayant pour vocation à coordonner la recherche fondamentale dans cette discipline.

Recommandation approuvée à l'unanimité des membres présents.

16 juin 2008

### **Manque de pertinence du classement des Unités et Équipes de recherche, réalisé par l'AERES**

Plusieurs membres du Conseil Scientifique du Département des Sciences du Vivant ont constaté de graves dysfonctionnements dans la réalisation des évaluations des Unités et équipes de recherche par l'AERES. En premier lieu, il est apparu que la procédure d'élaboration du « rapport du comité d'experts », au départ rédigé collégialement par les scientifiques membres du comité de visite et sous la responsabilité du Président de ce comité, comporte deux étapes de modifications ultérieures par des agents de l'AERES. La dernière étape de réécriture est effectuée par un responsable de l'AERES qui n'a pas forcément visité l'unité soumise à évaluation. Dans certains cas, cette procédure a conduit à des ajouts ou à des modifications dénaturant le sens des remarques émises par les scientifiques membres du comité, sans que ceux-ci en soient informés. En deuxième lieu, les durées d'évaluations, nettement trop courtes, obligent les comités de visite à se subdiviser pour évaluer les équipes, et ceci en groupes si restreints qu'ils en deviennent non objectifs pour émettre un avis devant mener à un classement global fiable. De plus, il est difficile, voire impossible, de comparer en vue d'un classement unique, des équipes de disciplines différentes. Selon les domaines et disciplines, il existe une disparité dans le niveau exigé pour qualifier une recherche d'« excellente ». Face à l'urgence, à la difficulté et au manque de critères objectifs d'interclassements, les séances dites d'« harmonisation » des évaluations des équipes d'une même Unité se sont transformées, au moins dans

un cas, en une simple vérification d'adéquation entre l'intitulé de l'équipe et le sous-jury ayant attribué une note, celle-ci étant entérinée sans discussion. Le degré d'harmonisation entre les Unités semble encore plus aléatoire. Tout ceci prend une dimension très grave en raison de la publication par l'AERES d'un tel classement sur Internet, avec le risque énorme d'induire la « mort » injuste d'équipes/Unités méritantes (incidence sur l'obtention de crédits, recrutements...) se retrouvant classées de façon négative par un système non fiable.

Le CSD SDV recommande donc au Directeur du Département SDV de demander aux sections du CoNRS d'être particulièrement vigilantes quant aux rapports d'évaluation transmis par l'AERES et de vérifier l'adéquation de tels rapports avec la connaissance que les sections du CoNRS ont des équipes et des Unités de recherche.

25 avril 2008

### **Réforme de la recherche**

Le Conseil Scientifique du Département des Sciences du Vivant approuve et recommande le texte de synthèse concernant la Réforme de la Recherche rédigé par la délégation de Directeurs d'Unités. Le CSD SDV souligne également la nécessité d'un maintien unitaire des SDV au sein du CNRS.

25 avril 2008

### **Avenir du département scientifique SDV**

Le Conseil Scientifique du Département des Sciences du Vivant du CNRS a constaté la très grande inquiétude de l'ensemble des personnels CNRS, et notamment des chercheurs, dans les laboratoires rattachés au Département des Sciences du Vivant du CNRS, face à l'incertitude insupportable dans laquelle ils se trouvent en raison du manque de communication de la Direction Générale du CNRS à leur égard, et de l'opacité totale concernant la politique future et les réformes non concertées que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche compte mener dans l'organisation des Sciences du Vivant en France.

Rappelant qu'il ne peut y avoir de réforme efficace dans un climat d'inquiétude et sans l'adhésion des personnels qui sont au coeur du système de recherche, le Conseil Scientifique du Département des Sciences du Vivant du CNRS recommande instamment, d'une part à la Direction Générale du CNRS de bien vouloir communiquer et dialoguer avec la Communauté des Biologistes du CNRS, et d'autre part au Directeur Général de la Recherche et de l'Innovation, de clarifier la politique que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche compte mener pour le Département des Sciences du Vivant du CNRS afin de dissiper cette opacité insupportable sur l'avenir d'un grand Département Scientifique, qui concerne environ un tiers des chercheurs du CNRS.

22 novembre 2007

## **Mathématiques, physique, planète et univers**

### **Primes d'excellence scientifique**

Le Conseil scientifique du département MPPU a pris connaissance du projet de mise en place de « primes d'excellence scientifique ».

Il estime tout d'abord que ce projet ne saurait remplacer une réelle politique de revalorisation des carrières, particulièrement nécessaire pour les jeunes entrants (étant donné la faiblesse du salaire d'entrée) et pour les chercheurs bloqués au passage CR1/DR2 (à cause d'un nombre insuffisant de possibilités de promotions).

Le Conseil scientifique met en garde contre les effets potentiellement délétères du projet qui lui a été présenté : la qualité du travail en équipe, moteur incontestable de notre recherche, pourrait souffrir de la mise en place de primes individualisées importantes (eu égard au salaire de base); la période de versement de la prime, 4 ans, peut également engendrer des rentes de situation pas toujours justifiables; le versement d'une prime en complément de certains prix, lorsque ceux-ci sont déjà bien dotés, ne paraît pas répondre aux préoccupations les plus urgentes du moment ; le Conseil s'inquiète enfin des effets possibles de primes importantes individualisées sur l'indépendance des chercheurs.

En conséquence, le Conseil scientifique du département MPPU recommande que ce projet de prime soit repensé, et que toutes les pistes permettant d'accroître l'attractivité des carrières scientifiques soient explorées en parallèle. Il s'étonne en particulier que la possibilité, donnée annuellement aux sections du comité national, d'accorder des échelons accélérés ne soit pas évoquée à ce stade ; de même la comparaison des statuts des enseignants-chercheurs et des chercheurs suggère que soit discutée la possible création d'un statut Hors Classe pour les chargés de recherche.

Recommandation adoptée à l'unanimité.

15 septembre 2009

### **Délégations**

Prenant acte de la décision du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur de financer les chaires université-organisme, le Conseil Scientifique du département MPPU du CNRS, réuni le 15 mai 2009, demande à la Direction Générale que les 20% de possibilités d'accueil d'enseignants-chercheurs en délégation au CNRS qui avaient été supprimées pour 5 ans afin de financer les chaires soient rétablies pour la campagne en cours. La mise en place chaotique de ces chaires confirme les craintes déjà exprimées par le CSD qui rappelle son opposition à ce système contesté et son attachement au dispositif éprouvé des délégations. L'importance et la souplesse de cet outil essentiel de la politique scientifique du département justifierait d'ailleurs qu'il soit développé plutôt que mis en extinction. Le CSD recommande enfin que les dossiers de candidature des

enseignants-chercheurs deviennent numériques, et que dans toutes les disciplines leur calendrier soit rendu compatible avec un examen systématique par les sections du Comité National de la Recherche Scientifique.

Recommandation adoptée à l'unanimité des présents.

15 mai 2009

### **Chaires CNRS**

Le CSD du département MPPU du CNRS regrette vivement que la direction du CNRS n'ait pas suivi l'avis du CS du CNRS, qui avait refusé de voter en faveur de la création des 90 chaires au CNRS en 2009. A l'appui des réserves émises par le C3N, il estime que ces chaires constituent un doublon par rapport aux possibilités existantes, telles que les délégations, les postes d'accueil au CNRS et l'IUF. Dans la mesure où chacune de ces chaires entraîne, de facto, la suppression d'un poste CNRS, leur mise en place aura pour conséquence une diminution du nombre total d'heures consacré à la recherche, et un manque à gagner pour la France. Ces chaires constituent un montage compliqué bien loin de la simplification souhaitable pour le fonctionnement de notre système de recherche.

Les modalités de sélection relativement opaques des établissements et des lauréats pour l'attribution de ces chaires paraissent en outre peu compatibles avec le but affiché d'excellence scientifique et de la maîtrise par les universités de leur politique scientifique.

Recommandation sur les chaires votée à la majorité par le CSD (15 participants, 13 OUI, 1 NON, 1 Abstention), réunion de février 2009

6 février 2009

### **Soutien au message des présidents de CSD adressé au CS et CA du CNRS**

Chers collègues,

Si nous nous adressons à vous aujourd'hui, c'est parce que nous considérons la situation du CNRS comme extrêmement préoccupante, et que vous serez consultés dans les prochaines semaines sur des questions particulièrement importantes, comme la structuration en instituts ou bien le Contrat d'Objectifs et de Moyens. Une rencontre que nous avons eue à notre demande ce lundi 13 octobre avec la direction du CNRS n'ayant pas dissipé nos motifs d'inquiétude, nous croyons nécessaire de vous en faire part directement.

1) Concernant la structuration en instituts, il nous semble que le gouvernement revienne sur les engagements pris par la Ministre dans sa lettre du 27 juin dernier au président du CS du CNRS, « toutes les disciplines doivent être traitées avec une égale dignité et organisées de manière homogène en instituts. Tous ces instituts ont par ailleurs vocations à assurer des missions nationales ... », engagement assorti de celui d'un large débat dans la communauté scientifique. Au lieu de cela, outre les mesures particulières et précipitées dont les sciences

humaines et sociales ont fait l'objet sans justification convaincante, nous assistons à la mise en place de commissions, entièrement nommées par le Ministère, où figurent principalement des personnalités ayant pris des positions publiques antagoniques non seulement avec les recommandations émises par les instances du CNRS, mais aussi avec les orientations actées dans le Plan stratégique adopté par le CA du 1<sup>er</sup> juillet dernier.

En parallèle, la direction du CNRS a laissé s'installer une confusion au sujet du caractère « national » des instituts, alors même que les péripéties qui ont retardé l'adoption du Plan stratégique avaient manifesté de très fortes oppositions à certaines des implications susceptibles d'en être déduites. À ce jour, la direction insiste sur le fait que tous les instituts du CNRS doivent définir leur mission nationale dans le cadre de la réflexion engagée sur la transformation des « départements » en « instituts ». Pour notre part, nous réaffirmons que l'avenir du CNRS comme organisme pluridisciplinaire est incompatible avec la sortie de l'organisme de disciplines telles que la biologie ou l'informatique. Si l'évolution de la situation depuis juin dernier devait conduire à accélérer la mise en place d'instituts « nationaux » autres que les deux déjà existants (INSU et IN2P3), il est essentiel que la « concertation » ne soit pas téléguidée et que des solutions appropriées pour les secteurs précités, et qui respectent les engagements rappelés plus haut, soient apportées préalablement à l'instauration de l'ensemble. Enfin, en application de la disjonction des fonctions d'opérateur de recherche et d'agence de moyens, la direction nous avait présenté en juin dernier une hypothèse de l'ordre de 20% du budget impartie à la fonction agence de moyens, étant entendu que cette part serait essentiellement consacrée à renforcer les actions interdisciplinaires entre instituts.

Or les informations qui nous parviennent aujourd'hui situent plutôt cette part à hauteur de 50%, et ce dans un avenir proche, avec pour but essentiel de favoriser un désengagement important du CNRS en tant qu'opérateur par rapport à de nombreuses unités possédant actuellement un statut d'UMR. Une telle évolution de la « doctrine » du CNRS concernant les instituts nous semble dangereuse pour l'avenir même de l'organisme qui tendrait à se réduire comme une peau de chagrin, pour la stabilité des laboratoires qui se verraient privés de leur identité CNRS et pour la notion même de laboratoire qui, perdant sa mixité effective, serait appauvrie d'un côté ou de l'autre.

2) Concernant les laboratoires, nous rappelons que la commission d'Aubert recommandait expressément le maintien de la double tutelle (nationale et locale), au minimum, se faisant ainsi l'écho d'un avis très largement partagé dans la communauté scientifique. Nous réaffirmons ici notre confiance dans le format UMR, et rappelons que ce dispositif d'association a joué un rôle déterminant pour structurer des communautés scientifiques et pour

rapprocher le CNRS et les universités. Plutôt que de continuer la fuite en avant en matière de typologie des unités (en l'espace de deux ans, sont apparus les LRC et les ERL, puis les unités stratégiques et leurs contraires, qui, on se demande pourquoi, n'ont pas encore de nom), comme si l'affichage « politique » comptait plus que l'efficacité scientifique, la direction du CNRS se montrerait mieux avisée de renforcer, d'améliorer et de stabiliser ce qui, de l'avis général, fonctionne bien, à savoir les UMR. En tout état de cause, la tournure que semble prendre en interne la procédure d'examen – pour ne pas dire d'évaluation – des UMR par l'organisme (voir point 3) accroît grandement notre inquiétude quant à l'avenir de ces unités, de très loin les plus nombreuses, comme nul ne l'ignore, à l'heure actuelle.

3) Nous avons rédigé il y a peu un communiqué, reporté ci-dessous, où nous rappelons qu'il appartient aux départements scientifiques, et à eux seuls, instruits par le travail du Comité national, d'informer la Direction des partenariats sur la qualité scientifique des unités, et non pas l'inverse. Ce rappel au mode de fonctionnement rationnel qui est prévu par les textes se fondait sur le fait constaté que la Dpa, qui n'en a ni la légitimité, ni la mission, ni la compétence, a réalisé des évaluations de la qualité scientifique des personnels en se basant sur les informations de nature très critiquable demandées par la fiche UR3 CNRS. Nous avons réclamé de façon solennelle la suspension de cette fiche, et l'ouverture de discussions entre la Dpa et le Comité national sur les informations qu'il serait pertinent de solliciter par de telles fiches ainsi que sur la manière dont il conviendrait d'exploiter ces informations. Vous devez savoir que nous assistons aujourd'hui à une situation de désordre, de nombreux laboratoires ayant à bon droit et clairement signifié leur refus de remplir et de transmettre ce document tel qu'il est conçu. Nous espérons que notre entretien de ce lundi 13 octobre donnerait à la direction l'occasion de proposer une solution, mais nous n'avons pas entendu de réponse satisfaisante. Nous apprenons aujourd'hui que le C3N est convoqué dans l'urgence lundi 20 octobre au matin pour des échanges avec la DPa, « afin de faire le point sur la démarche de caractérisation », dans une réunion ouverte et clôturée par le Directeur Général. Dans l'hypothèse d'une poursuite de l'utilisation de la fiche actuelle, nous envisageons de la déclarer purement et simplement nulle et non avenue, et d'appeler en conséquence les personnels à la boycotter.

4) Dans ce message déjà bien long, nous n'aborderons pas dans le détail les craintes que nous inspirent les informations relatives au budget et aux postes pour 2009. Il paraît pourtant évident qu'une nouvelle baisse du soutien de base des laboratoires (on parle à nouveau de – 15%) et la faiblesse annoncée des recrutements de chercheurs et d'ITA, sont orthogonales aux ambitions affichées de constituer la recherche comme l'une des priorités nationales.



Nous voudrions indiquer ici pour finir en quoi le nouveau dispositif annoncé de « chaires CNRS » ne nous paraît pas répondre aux urgences de la situation. Ces dernières années, les universités ont déployé des efforts particuliers pour recruter de jeunes MdC talentueux, et l'on s'accorde, dans les UMR, à regretter de voir ces nouveaux personnels dans l'incapacité pratique de s'impliquer dans la recherche autant que ce serait souhaitable. Or, encouragé en cela par la tutelle politique et par ses partenaires universitaires, le CNRS a développé depuis plusieurs années un système dit « de délégation », dont l'effet positif sur l'activité des bénéficiaires n'est plus à démontrer.

Nous sommes tentés de considérer comme une nouvelle manifestation d'un « mal français » l'aveuglement consistant à ne pas voir qu'il convenait de s'appuyer sur ce dispositif existant, en l'amplifiant et en l'améliorant, pour accompagner les universités dans leur effort de recherche. Il faut n'avoir jamais travaillé dans une UMR pour ne pas prévoir les tensions que vont engendrer ces « super MdC », côtoyant des MdC « ordinaires », les premiers enseignant trois fois moins que les seconds, mais gagnant 33% de plus. À quoi s'ajoutent une forme de supercherie budgétaire (deux postes sur le papier supportant en fait une seule et même personne), une diminution parallèle du nombre des délégations « ordinaires », et un mode de recrutement en forme d'« usine à gaz » qui va contraindre le CNRS à renoncer à l'une des clés bien connues de l'excellence de ses chercheurs, le principe du recrutement national. Ce mode de recrutement, s'il devenait prédominant, pourrait rapidement vider l'organisme de sa substance. N'est-ce pas, pour certains, le but recherché ? Il y a lieu de se le demander.

Nous sommes convaincus que ce qui fait la force du CNRS ce sont ses chercheurs et ses ITA, et si nous ne sommes pas opposés à l'innovation institutionnelle ni à l'évolution des relations entre le CNRS et l'université, nous pensons que l'échelle choisie pour l'année prochaine (25% des postes) est fixée à un niveau trop élevé. Nous recommandons instamment comme une mesure de prudence de rester dans les limites d'une expérimentation (par exemple à raison d'un poste par commission du CNRS), et de prévoir une évaluation du dispositif après deux ans de fonctionnement, avant son éventuelle extension.

Nous espérons que ces réflexions nourriront utilement les futurs débats du CS et du CA du CNRS. Pour notre part, nous serons très attentifs aux décisions qui seront prises dans les prochaines semaines, et nous nous réservons, le cas échéant, d'appeler les personnels à prendre les mesures appropriées pour mettre en échec des dispositions contraires à l'intérêt, et du CNRS, et de la recherche universitaire. Nous avons d'ores et déjà prévu une réunion commune, mi-novembre, de nos différents conseils scientifiques de départements, à laquelle vous

serez conviés, ainsi que la CPCN.

Signataires, les présidents des Conseils Scientifiques des Départements du CNRS : J-C Auffray (EDD), G. Baldacci (SDV), J-C Beloeil (Chimie), J. Dumarchez (PNPP), C. Jeandel (PU), R. Mosseri (MPPU), P. Régnier (SHS), Y. Segui (ST2I)

16 octobre 2008

### Budget 2009 du CNRS

Le CSD MPPU exprime sa très vive inquiétude sur le budget 2009 du CNRS tel qu'il a été présenté à la réunion du 17 octobre: à périmètre constant, le budget est en baisse d'environ 2,5 % (en euros constants), très loin de la hausse annoncée dans la presse. Au niveau du département, ceci se traduira par la diminution du nombre de postes au concours, par une nouvelle chute (faisant suite à la baisse de 15 % sur 2008) de -15 à -20 % du soutien de base aux laboratoires, pourtant indispensable à leur fonctionnement, et par une baisse du budget alloué aux grands instruments risquant de mettre leur fonctionnement en péril (retards dans les programmes, voire fermeture). Ce désengagement du CNRS ne saurait être compensé par la légère augmentation annoncée des crédits de l'ANR consacrés aux appels à projets pour la recherche publique. Le CSD estime que la diminution continue des budgets déstructure les laboratoires de recherche, et à terme ne permettra pas au CNRS la définition et la mise en oeuvre d'une politique scientifique

16 octobre 2008

### Soutien LLB

Le Conseil Scientifique de départements MPPU a appris que le CNRS pourrait ne plus subventionner le Laboratoire Léon Brillouin (LLB) de Saclay.

Nous tenons à rappeler que le LLB

- est la seule source nationale de neutrons (l'Allemagne en possède 3).
- est une grande installation de service qui est utilisée par de nombreux laboratoires du CNRS (et des Universités) pour leur recherche (la moitié de la recherche française en diffusion de neutrons y est effectuée, soit environ 500 expériences par an).
- a acquis ses lettres de noblesse, reconnues internationalement, dans des domaines variés, en particulier en biologie, dans l'étude de la matière molle, en magnétisme ou encore en physique des matériaux (caractérisation sous hautes pressions ou systèmes à électrons corrélés).
- est le creuset où la communauté française forme ses jeunes neutroniciens. Comme l'a montré de manière irréfutable le rapport «Nozières» en 2003, «Il [le LLB] est à la pointe de la technique, reconnu comme l'un des réacteurs les plus performants au monde dans sa catégorie. Les programmes de jouvence successifs (le dernier est en route) le maintiennent à ce niveau.



L'investissement cumulé a produit un outil remarquable, utile à toute la communauté scientifique, des physiciens aux biologistes. Nous sommes tous comptables de cet investissement. Maintenant qu'il apporte ses fruits, le disperser serait un gâchis intolérable.»

L'existence de l'Institut Laue-Langevin (ILL) sur le territoire français ne plaide pas pour la suppression du LLB, au contraire car la demande française ne peut être assurée par l'ILL seul ; ces deux instruments sont chacun des vocations différentes. Au LLB le travail de «démoneur» pour explorer des techniques nouvelles -ce qu'il a réussi-, et assurer la formation des jeunes, à l'ILL la réalisation d'expériences pour lesquelles le flux est capital.

Le LLB a développé une complémentarité avec le synchrotron Soleil qui va s'amplifier avec la montée en puissance de Soleil; non sans raison les deux infrastructures sont voisines.

Le LLB a pu, grâce à une politique très volontariste et un dynamisme remarquable, se refaire une santé après une période où son existence a été en péril pour des raisons de financement. Les travaux réalisés ces dernières années, ayant conduit à des publications de tout premier rang mondial, l'attestent.

Il n'est pas certain que le LLB survivrait à une nouvelle réduction drastique de ses budgets. La fermeture du LLB détruirait à terme la communauté des neutroniciens français.

C'est pourquoi le Conseil Scientifique de département MPPU recommande instamment à la direction du CNRS d'accorder au LLB le financement qui lui permettrait de poursuivre son activité, de continuer à irriguer la science française et de tenir sa place dans le concert mondial.

Adoptée par 17 OUI et 2 Abstentions

16 octobre 2008

### **Soutien au communiqué des présidents de CSD**

Les présidents de Conseils Scientifiques de Département du CNRS ont rédigé le communiqué suivant, concernant les dérives bibliométriques :

Les présidents, soussignés, des Conseils Scientifiques de Département du CNRS souhaitent faire part de leur extrême préoccupation quant aux dérives constatées dans le traitement de données bibliométriques, en particulier par la Direction des Partenariats du CNRS (DPa) consécutivement au contenu et au traitement de la fiche dite «UR 3 CNRS».

Ils constatent en particulier qu'une évaluation des chercheurs et enseignants-chercheurs (classement A,B,C) se met en place, fondée sur un traitement des données bibliométriques. Ceci est en contradiction avec le fonctionnement de l'évaluation des chercheurs au CNRS, réinscrit dans le Plan Stratégique de l'organisme, qui assigne au comité national cette tâche.

Ils souhaitent vivement que s'instaure enfin un fonctionnement interne de l'organisme où ce sont les

directions scientifiques, instruites par le travail du comité national, qui informent la DPa de la qualité scientifiques des unités, et pas l'inverse, afin que cette dernière instruisse au mieux les relations entre le CNRS et ses partenaires.

Ils demandent solennellement que soit suspendue la diffusion et le traitement de la fiche «UR 3 CNRS», qu'un audit des activités de la DPa en matière d'évaluation soit mené, et qu'à l'avenir les documents traitant de l'évaluation scientifique à partir de données bibliométriques soient soumis pour avis au comité national, par exemple au C3N qui regroupe le bureau du CS, de la CPCN et les présidents des CSD.

Signataires :

J-C Auffray (EDD), G. Baldacci (SDV), J-C Beloeil (Chimie), J. Dumarchez (PNPP), C. Jeandel (PU), R. Mosseri (MPPU), P. Régnier (SHS), Y. Segui (ST2I) Le 29 septembre 2008

Adopté par le CSD à l'unanimité (20 OUI)

16 octobre 2008

### **Soutien à une motion de la CPCN Chaires Université/CNRS**

La CPCN considère que la mise en place des chaires CNRS/Université entame un processus qui entraîne mécaniquement l'extinction du corps des chercheurs scientifiques au CNRS.

Adopté par le CSD : 17 OUI, 2 NON, 1 ABST

16 octobre 2008

### **Soutien à une motion de la CPCN Diminution des postes**

Après entrevue avec le Directeur Général du CNRS Arnold Migus, la CPCN tient à affirmer avec force que l'affichage gouvernemental d'un objectif ambitieux pour l'avenir de la recherche française, est incompatible avec la diminution prévue de l'ordre de 25%, du nombre de postes de chercheurs CNRS ouverts au concours 2009 comparé à celui de l'année 2008.

Adopté par le CSD à l'unanimité des votants (20 oui).

16 octobre 2008

### **Sur diverses utilisations des indicateurs bibliométriques**

Le Conseil Scientifique de Département MPPU a discuté à plusieurs reprises de la place croissante des indicateurs bibliométriques dans les processus d'évaluation, de leur intérêt, mais aussi de leurs effets pervers. Des discussions similaires ont eu lieu dans d'autres départements, ce qui a conduit à des convergences lors des discussions de préparation du plan stratégique du CNRS.

Ainsi, le texte final (paragraphe 3.3.1) précise-t-il:

«L'évaluation, qu'elle concerne des chercheurs ou des unités de recherche, s'accompagnera d'un cahier des charges et d'une mise en garde contre l'utilisation exclusive de critères quantitatifs. Si le taux de publication est un

indicateur qui est pris en compte « raisonnablement » dans le fonctionnement actuel, il ne peut être le seul critère de qualité. Les dérives visant à donner à la bibliométrie un rôle prépondérant, voire exclusif, s'accompagneraient d'un certain formatage des carrières et d'effets pervers pour l'activité de recherche : minimisation de la prise de risque scientifique, minimisation de la mobilité thématique, frein aux échanges public privé, stratégies de citations. Ce sont autant d'effets qui vont à l'encontre des objectifs du plan stratégique du CNRS.»

Le CSD MPPU souscrit pleinement à ce paragraphe, et recommande qu'il soit suivi d'effets dans le fonctionnement futur des instances d'évaluations, tant pour les jugements sur les personnels que sur les unités de recherches. L'évaluation doit faire l'objet de débats contradictoires, pour approcher le plus finement possible toutes les facettes d'une activité scientifique.

Concernant l'évaluation individuelle (évaluation périodique, promotions, concours), le rôle des indicateurs, qui plus est lorsque la tendance lourde actuelle est d'en privilégier un seul (le facteur H), devrait décroître au fur et à mesure d'un processus donné d'évaluation, et diminuer encore lorsqu'un dossier passe d'une instance plutôt disciplinaire (comme un jury d'admissibilité) à une structure plus large (comme un jury d'admission) où la confrontation entre disciplines (et donc pratiques) différentes rend leur pertinence moindre.

Les mêmes remarques s'appliquent également aux processus d'évaluation des unités de recherche. En particulier, le CSD MPPU, qui en a débattu à deux reprises en présence de représentants de la direction des partenariats du CNRS (octobre 2007 et juillet 2008), souscrit à l'avis négatif émis le 19 mai 2008 par le bureau de la CPCN, critiquant la mise en place d'une fiche individuelle, lors du processus de contractualisation des unités de recherche, faisant une très large place à une accumulation de données bibliométriques diverses. Ces données dépassent de beaucoup les informations nécessaires à l'établissement de la liste des «personnels publiants» selon les critères définis par le ministère, et ne paraissent pas rentrer dans le cadre «raisonnable» souligné par le plan stratégique.

Comme la CPCN, le CSD MPPU regrette vivement que le comité national, organe privilégié de l'évaluation scientifique, ne soit pas consulté de façon systématique lorsque le CNRS met en place de nouveaux outils d'évaluation scientifique.

Recommandation adoptée à l'unanimité.

8 juillet 2008

### **Annulation du plan stratégique du CNRS**

Recommandation du CSD sur l'annulation du vote du plan stratégique au CA du CNRS votée à l'unanimité à la réunion du CSD MPPU du 30 octobre 2007:

Le CSD MPPU a pris connaissance du report brutal de la discussion sur le plan stratégique du CNRS au

CS du 09/10/2007. Il souhaite la reprise sans délai du processus d'adoption sur ce plan dont le contenu a fait l'objet d'une large concertation par tous les acteurs de l'organisme.

## **Environnement et développement durable**

### **Chaires CNRS**

Lors du conseil du 11 mars 2009, le CSD de l'INEE s'est prononcé contre la participation de ses membres aux jurys des chaires CNRS mises en place dans les universités. Le CSD désapprouve le fait que ces chaires soient mises en place aux dépens de l'emploi scientifique au CNRS et participent à l'affaiblissement de l'organisme de recherche.

Recommandation adoptée à la majorité (10 oui ; 3 abstentions).

11 mars 2009

### **Institut «Ecoscience, Biodiversités, Hommes et Milieux» EcoBiHoM**

Réuni le 4 juin 2008, le conseil scientifique du Département EDD a pris acte de la volonté de la direction du CNRS de créer des Instituts au sein de l'organisme. Après avoir échangé avec la direction scientifique du Département EDD et les présidents (ou leurs représentants) des sections 20, 29, 31, 39 et de la CID 46, le conseil présente la recommandation suivante approuvée à l'unanimité des présents. Celle-ci reflète les attendus de la communauté des sciences de l'environnement sur l'intitulé et le contour de l'institut qui couvrira les champs scientifiques portés actuellement par le département EDD.

Compte tenu (i) des enjeux sur les problématiques environnementales, (ii) des contributions des unités, directeurs d'unités et sections dans le cadre de CNRS 2020 et (iii) des attentes tant scientifiques que sociétales, le conseil scientifique du département EDD propose que l'intitulé du futur institut soit articulé autour des mots-forces suivants : Ecosciences, Biodiversités, Hommes & Milieux.

L'intitulé « Ecosciences, Biodiversités, Hommes & Milieux » (EcoBiHoM) permet de porter les champs de recherche suivants :

- 1- les systèmes environnementaux (naturels, anthropisés et anthropiques) *via* les concepts de l'écologie moderne (interactions, complexité, dynamique, adaptation, résilience, ruptures...) et les outils de conceptualisation et de modélisation (*Ecosciences*) ;
- 2- les caractéristiques de la biodiversité (composition, dynamique et évolution) et ses incidences en termes économiques, sanitaires, de ressources et de patrimoines naturels et culturels (*Biodiversités*) ;
- 3- les interactions et co-évolutions Hommes/Milieux, passées et actuelles, autour de concepts intégrateurs (vulnérabilités, paysages, territoires, patrimoines ...) et

des nouveaux outils de modélisation, de simulation et de représentation à des fins d'aide à la connaissance, à la gestion et à la décision (*Hommes & Milieux*).

L'étroite interdépendance de ces champs de recherche et la transversalité nécessaire à leur étude impose l'association des « concepts » d'Écosciences, de Biodiversités et d'Hommes & Milieux.

1) Sur l'exigence scientifique et sociale d'un secteur Environnement et Développement Durable identifiable au CNRS

Le département Environnement et Développement Durable du CNRS est né de la volonté de renforcer une communauté nationale en Écosciences pour développer les interactions entre un ensemble de disciplines dont les objets d'étude se situent à l'interface des systèmes naturels et humains.

Les sciences pour l'environnement se fondent sur la progression de notre connaissance des mécanismes (i) de fonctionnement des écosystèmes, (ii) d'ajustement, d'adaptation et de résilience, des organismes et des sociétés humaines (iii) de la biodiversité et (iv) d'interactions et d'anticipation des capacités de réaction des écosystèmes et des anthroposystèmes. Elles ont pour ambition de développer les solutions appropriées et de fournir des éléments de réponse robustes aux multiples questions auxquelles la société va devoir faire face dans les décennies qui viennent.

Cette compréhension ainsi que l'élaboration d'éléments de réponses durables nécessitent plus que la simple juxtaposition des disciplines autour d'objets communs de recherche. Fortement intégratives, les sciences pour l'environnement développent leurs propres paradigmes pour devenir un champ disciplinaire à part entière. L'existence de ce champ permet de développer les recherches sur les dynamiques et modélisations des systèmes complexes « environnement-territoires-sociétés », la gestion durable des ressources et patrimoines, les approches intégrées des grands enjeux de l'environnement pour la santé, la biodiversité et l'élaboration de nouveaux modes d'action (ingénierie écologique, éléments de gouvernance).

La création du département EDD au CNRS a d'ores et déjà permis de promouvoir un véritable dialogue interdisciplinaire par la rédaction d'une prospective commune de recherche et par sa mise en application notamment au travers de programmes interdisciplinaires et d'observatoires Hommes/Milieux. La réforme du CNRS ne doit pas casser cette dynamique mais tout au contraire la renforcer en faisant du futur institut EcoBiHoM un moteur assurant ainsi la capacité et la visibilité critique de la recherche publique sur cette essentielle question de société. Le conseil scientifique du département EDD demande que l'évolution à venir du CNRS aille clairement dans ce sens.

2) Sur les contours thématiques d'un institut EcoBiHoM  
Le futur institut aura pour objet de répondre à de grands enjeux environnementaux et socioéconomiques actuels, et plus particulièrement ceux liés au changement global et ses impacts, à la biodiversité, à la vulnérabilité des milieux et des territoires, à la durabilité des ressources, à la santé des populations. L'apport fondamental d'EcoBiHoM est d'y répondre (i) par une approche résolument intégrative des différents champs des sciences de l'environnement, (ii) aux échelles pertinentes de connaissance et de discrimination des processus environnementaux, de diagnostic, d'action et de remédiation, et (iii) en les centrant sur les interactions sociétés/environnement (impacts et réponses).

Si une telle démarche repose nécessairement sur de fortes interactions avec les autres futurs instituts du CNRS, EcoBiHoM a par sa dimension transversale pour mission (i) de construire une nouvelle communauté de recherche contribuant à l'émergence d'une nouvelle discipline (SDE) et (ii) d'agir pour étudier, débattre et traiter des actuels enjeux environnementaux et de développement durable. Cette mission est essentielle et les attentes sont fortes. Ces attentes se sont exprimées dans les récentes prospectives du CS du département EDD et du SIC-INSU, dans le contrat d'objectifs du département EDD ainsi que dans le cadre du « Grenelle de l'Environnement ». L'un des principaux atouts pour le futur institut est qu'il dispose déjà de moyens d'action et d'animation (programmes interdisciplinaires, zones ateliers, écoles thématique, entretiens de Cargèse...) permettant de faire face à ces enjeux.

C'est l'intégration même de ces enjeux qui définit les contributions d'EcoBiHoM, ainsi que celles de SIC-INSU/EDD (cf. journées de Strasbourg 2007).

*Contribution d'EcoBiHoM aux enjeux du changement global*

Au sein de l'Institut, une attention particulière sera portée aux impacts sur (i) les écosystèmes naturels et anthropisés (adaptation, dynamique, migration des populations...); (ii) les ressources hydrologiques, biologiques et alimentaires, (iii) la santé (maladies émergentes, pathogènes, espèces invasives...); (iv) les sociétés et les territoires (risques, vulnérabilités des sociétés et des activités économiques...); et (v) les stratégies d'adaptation et de réponse (régulation, gouvernance...). Ces recherches seront également centrées sur les impacts du changement climatique aux échelles régionales et locales (nature des changements, indicateurs, forçages anthropiques, incertitudes et variabilités...).

*Contribution d'EcoBiHoM aux enjeux de la biodiversité*

Le vaste champ des recherches fondamentales portant sur la composition, l'histoire, et la dynamique de la biodiversité, les modalités et les mécanismes de son évolution, est l'une des principales prérogatives d'un tel institut interdisciplinaire. C'est également une des

conditions nécessaires à la bonne compréhension des processus hydro-bio-géochimiques relatifs à la biodiversité et ses transformations, et donc sa gestion et sa valorisation.

L'EcoBiHoM portera un intérêt particulier aux interactions entre la biodiversité et les différents facteurs environnementaux, y compris anthropiques (sur ce point l'accent sera mis sur les services rendus par la biodiversité). Ces interactions porteront notamment sur (i) le rôle de la biodiversité dans les cycles du carbone (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>), de l'azote (N<sub>2</sub>O, NH<sub>3</sub>) et leurs impacts sur le climat (aux échelles locales et régionales) ; (ii) l'évaluation des pratiques, usages et aménagements anthropiques (passés, récents et futurs) dans les dynamiques environnementales actuelles ; (iii) la définition des risques environnementaux et sanitaires (contamination, espèces invasives...) ; (iv) la hiérarchisation des enjeux en termes de patrimoines naturels et culturels remarquables (géotopes, biotopes, paysages...) ; et (v) les stratégies d'adaptation et de réponse face aux enjeux environnementaux, sanitaires, alimentaires et énergétiques.

*Contribution d'EcoBiHoM aux recherches sur les interactions sociétés/environnement*

Les recherches développées par l'institut traiteront essentiellement des interactions des usages, activités et aménagement anthropiques passés, actuels et à venir (i) sur le climat (déforestation, transport, habitat, GES) ; (ii) sur les enveloppes superficielles de la terre et les ressources hydrologiques, biologiques et alimentaires associées (raréfaction, irréversibilité, conflits d'usage...) ; (iii) sur la santé (contamination, déchets...) et (iv) les risques (érosion, désertification, pollution...).

Une attention particulière sera également portée au sein de l'EcoBiHoM à la définition de modes de réponse et de remédiation adaptées au contexte socio-économique, culturel et environnemental.

Les dynamiques créées par le département EDD ont permis de renforcer, voire de créer, de nouveaux ponts entre les différentes sciences intégratives de l'environnement. Un institut, par sa dimension interdisciplinaire ancrée dans les enjeux actuels de la société et de l'environnement, aura donc la capacité d'amplifier ces interactions. Il y a là un enjeu fondamental pour lequel le CNRS ne peut être absent. Le CNRS doit porter cette dynamique : c'est là tout l'enjeu d'EcoBiHoM aux côtés des autres instituts.

4 juin 2008

### **Institut de biologie fondamentale**

Le CSD EDD, réuni en session le 4 juin 2008, souhaite apporter son soutien à la création d'un institut de biologie fondamentale au CNRS par la recommandation suivante.

Le département EDD traite, entre autres, de la biodiversité, de l'évolution biologique et des écosystèmes. A ce titre, il développe des interfaces avec plusieurs départements

du CNRS et, notamment à ce titre, avec celui des SDV. Les mécanismes de réaction et d'adaptation des organismes aux changements de l'environnement nécessitent la compréhension des processus fins impliqués dans l'écriture et l'expression de l'information génomique. Dans ce cadre, nous incluons, par exemple, les phénomènes épigénétiques et physiologiques, la relation évolution-développement.

Au-delà de ces questionnements fondamentaux partagés entre nos disciplines et SDV, il faut souligner la nécessité d'établir et de renforcer des plateformes communes : séquençage et phénotypage, bioinformatique, animaleries sécurisées, souchothèques, etc.

Répondre aux questions scientifiques qui se posent dans le secteur de l'environnement nécessite d'avoir des concepts et des outils performants et actualisés dans le domaine du vivant. Il est donc indispensable de maintenir, au sein du CNRS, une recherche forte en sciences biologiques par la création d'un institut de biologie fondamentale au côté d'un institut dédié aux Ecosciences, Biodiversité, Hommes et Milieux.

4 juin 2008

### **Suivi des chercheurs recrutés en CID 46**

En vue de soutenir l'émergence d'une communauté en Sciences de l'Environnement, le CSD EDD, réuni en session le 26 février 2008, recommande le suivi des chercheurs recrutés en CID 46, par la mise en place d'une double évaluation lors des procédures de titularisation et de changement de grade (passage CR1). Ce principe, qui peut être étendu aux autres thématiques et aux autres CID, nécessiterait que l'évaluation soit effectuée par la section de rattachement du chercheur et par la CID qui l'a recruté.

26 février 2008

### **INSU**

Le conseil scientifique du Département Environnement et Développement Durable (CSD EDD), réuni le 29 novembre 2007, se félicite du nombre croissant d'Observatoires des Sciences de l'Univers (OSU) dans lesquels l'approche environnementale s'ouvre explicitement aux systèmes humains, aux écosystèmes et à la biodiversité.

Nous regrettons toutefois que, jusqu'à ce jour, l'INSU n'ait donné aucun signe fort de sa volonté d'assurer une meilleure représentation de ces secteurs disciplinaires dans ses différentes instances (conseil et comité scientifique). Celle-ci permettrait d'une part d'assurer une complémentarité disciplinaire dans les exercices d'évaluation menés par l'INSU et, d'autre part, de favoriser une plus large adhésion des équipes de recherche concernées par l'environnement aux programmes portés par l'Institut.

Nous invitons le département EDD et la direction du CNRS à tout mettre en oeuvre pour engager l'INSU

à reconsidérer formellement la composition de ses instances opérationnelles et d'évaluation, en vue de prendre en compte l'élargissement de ses champs thématiques vers l'ensemble des composantes des sciences de l'environnement.

29 novembre 2007

### Report du plan stratégique du CNRS

Le conseil scientifique du Département Environnement et Développement Durable (CSD EDD), réuni le 29 novembre 2007, souhaite faire part de ses vives inquiétudes quant à l'ajournement *sine die* du plan stratégique du CNRS intitulé 'Horizon 2020'.

Outre le fait que les conditions de ce report font la démonstration du peu de considération portée au travail des auteurs dudit plan, nous pensons que de tels actes politiques sont néfastes et déstabilisateurs pour le CNRS et ses personnels.

C'est un acte délétère supplémentaire porté à l'encontre de l'ensemble de la communauté scientifique, inconciliable avec l'ambition d'une recherche fondamentale à long terme, nécessaire à un développement durable de notre société.

Le CSD EDD recommande la reprise sans délai du processus d'adoption du plan stratégique élaboré par les pairs tel que cela est prévu dans les statuts de notre institution.

29 novembre 2007

## Sciences et technologie de l'information et de l'ingénierie

### Soutien au futur institut

Le Conseil Scientifique du Département ST2I est en accord avec le schéma organisationnel du futur Institut qui succèdera au département. La fonction « agence de moyen » dévolue à l'Institut mobilisera environ 25% des moyens du département et cela semble raisonnable.

Par contre, le glissement progressif vers un accroissement considérable des moyens dédiés à cette fonction qui devraient dépasser 50 % selon le Directeur Général suscite désapprobation et inquiétude. Pour le Conseil il ne s'agit de rien d'autre que de la disparition de fait des laboratoires. Pour le conseil l'organisation en laboratoires, pris comme des entités partageant un projet scientifique à long terme, fait la force du CNRS car elle assure l'étape de gestation indispensable pour qu'une idée se transforme en projet scientifique mature ainsi que la continuité scientifique au delà des aléas du financement par projet. La disparition de fait des laboratoires est synonyme de disparition du CNRS du moins dans la forme que nous lui connaissons actuellement. Le conseil affirme que la nouvelle forme vers laquelle il tendrait à moyen terme est beaucoup moins à même de répondre aux enjeux scientifiques et sociétaux avec la qualité, la créativité le dynamisme, l'esprit d'équipe et d'innovation

que l'on exige à juste titre des chercheurs.

6 octobre 2008

### Mise en place par le ministère d'un groupe de travail dédié à l'organisation du domaine

Le Conseil Scientifique du département ST2I prend acte de la mise en place par le ministère d'un groupe de travail dédié à l'organisation du domaine intitulé « Science et Technologie du Logiciel » relevant des activités de recherche de la section 07 du CNRS, de l'INRIA et des équipes universitaires.

Il réaffirme sa position de juillet dernier : la création d'une structure qui concentrerait les efforts de recherche dans ce domaine exclusivement et qui serait indépendante de la structure abritant les champs scientifiques relevant de l'étude et la conception des systèmes ne correspond pas aux besoins actuels et futurs et serait un non-sens scientifique. Cette structuration conduirait probablement à réduire l'impact des recherches qui seraient effectuées dans un tel cadre.

La mise en place d'un Institut du CNRS calqué sur le contour scientifique du département ST2I actuel avec une instance de coordination entre les établissements intervenant dans le même champ scientifique est sans doute la meilleure façon de tirer parti des forces de chacun de ces établissements en évitant les redondances.

Le Conseil Scientifique du Département rappelle enfin la position unanime des directeurs de laboratoire réunis en juin 2008 qui souhaitent le maintien de la tutelle CNRS pour leurs laboratoires dans le cadre d'un tel institut.

Pour terminer le Conseil scientifique du département souhaite se faire l'écho de la communauté des chercheurs qui n'arrive plus à exercer sereinement ses missions à cause des incessantes perturbations qui l'affectent depuis plus de trois ans. Une structure stable et apaisée, élément attractif pour de jeunes chercheurs étrangers, est en train de disparaître.

6 octobre 2008

### Soutien au communiqué des présidents de CSD

Les présidents de Conseils Scientifiques de Département du CNRS ont rédigé le communiqué suivant, concernant les dérives bibliométriques :

Les présidents, soussignés, des Conseils Scientifiques de Département du CNRS souhaitent faire part de leur extrême préoccupation quant aux dérives constatées dans le traitement de données bibliométriques, en particulier par la Direction des Partenariats du CNRS (DPA) consécutivement au contenu et au traitement de la fiche dite «UR 3 CNRS».

Ils constatent en particulier qu'une évaluation des chercheurs et enseignants-chercheurs (classement A,B,C) se met en place, fondée sur un traitement des données bibliométriques. Ceci est en contradiction avec le fonctionnement de l'évaluation des chercheurs au



CNRS, réinscrit dans le Plan Stratégique de l'organisme, qui assigne au comité national cette tâche.

Ils souhaitent vivement que s'instaure enfin un fonctionnement interne de l'organisme où ce sont les directions scientifiques, instruites par le travail du comité national, qui informent la DPa de la qualité scientifiques des unités, et pas l'inverse, afin que cette dernière instruisse au mieux les relations entre le CNRS et ses partenaires.

Ils demandent solennellement que soit suspendue la diffusion et le traitement de la fiche «UR 3 CNRS», qu'un audit des activités de la DPa en matière d'évaluation soit mené, et qu'à l'avenir les documents traitant de l'évaluation scientifique à partir de données bibliométriques soient soumis pour avis au comité national, par exemple au C3N qui regroupe le bureau du CS, de la CPCN et les présidents des CSD.

Signataires :

J-C Auffray (EDD), G. Baldacci (SDV), J-C Beloeuil (Chimie), J. Dumarchez (PNPP), C.

Jeandel (PU), R. Mosseri (MPPU), P. Régnier (SHS), Y. Segui (ST2I)

6 octobre 2008

### Tutelles de laboratoire

La très large majorité des laboratoires du département ST2I sont des unités mixtes avec des universités et des écoles d'ingénieur. Le CSD du département ST2I considère comme contre-productif et même nuisible de placer le débat dans un contexte d'opposition entre les différentes tutelles. Il pense que les tutelles universitaires et écoles permettent le lien indispensable entre enseignement supérieur et recherche, et un ancrage dans le contexte régional. Les organismes de recherche quant à eux apportent les capacités de structuration de la vie scientifique avec une vision nationale et internationale. Seule la combinaison de ces modalités est à même de porter une recherche de qualité.

L'effacement d'une tutelle au profit d'une autre ne peut conduire qu'à un affaiblissement dramatique de notre potentiel de recherche. Le CSD demande donc à ce que les cotutelles existantes ne soient pas remises en cause et que l'association des laboratoires aux organismes et établissements d'enseignement soit négociée avec rigueur et ambition en permettant une bonne entente entre les différents acteurs.

8 novembre 2007

### Evaluation des unités

Le CSD du département ST2I juge indispensable un couplage fort entre évaluation des unités et évaluation des chercheurs. Il doute que ce couplage soit efficace s'il est fondé sur un rapport de trois à cinq pages, élaboré lors de brèves visites de moins d'une journée, transmis aux sections du Comité National désormais chargées de la seule évaluation des chercheurs CNRS. Aussi, le

CSD prend acte, en le regrettant, que l'AERES n'ait pas utilisé la possibilité offerte par la loi de confier l'évaluation des UMR et UPR aux instances qui s'acquittaient précédemment de cette mission. Le Comité National n'étant pas le CNRS le découplage entre évaluation et décision était de toute façon garanti.

Même si les critères retenus par l'AERES pour l'évaluation des laboratoires sont tout à fait analogues à ceux des ex-comités d'évaluation, l'organisation préconisée conduira à une dégradation de l'analyse.

En conséquence, il demande :

- qu'au moins un représentant de chacune des sections dont relèvent les chercheurs d'un laboratoire soit membre des comités de visite ;
- que les évaluations soient d'une durée au moins égale à ce qui se faisait jusqu'ici pour les unités évaluées par le Comité National ;
- que les limitations sur la longueur des rapports soient levées pour permettre une analyse fine de l'activité globale des unités et des équipes qui la constituent ;
- que l'évaluation prenne en compte l'apport et l'organisation du soutien technique et logistique amené par les ITA et IATOS.

8 novembre 2007

### Sciences humaines et sociales

#### Prime d'excellence scientifique

Le Conseil scientifique du Département des Sciences humaines et sociales considère que le système de la « Prime d'excellence scientifique » institué par le décret du 8 juillet 2009 est inadapté à la recherche, qui est une activité collective, et qu'il provoquera de graves dysfonctionnements des laboratoires et des instances d'évaluation.

Il recommande que les ressources destinées à cet usage soient affectées aux promotions des chercheurs et des ITA, d'une part, aux équipes ou aux laboratoires où exercent les titulaires de distinctions scientifiques, d'autre part.

Il recommande également que soit confiée au C3N la tâche d'élaborer et de proposer les solutions alternatives.

Recommandation votée à l'unanimité.

10 septembre 2009

#### Décret modificatif relatif à l'organisation et au fonctionnement du CNRS

Après avoir pris connaissance du projet de décret modificatif relatif à l'organisation et au fonctionnement du CNRS, le Conseil scientifique du Département des Sciences humaines et sociales persiste à recommander que l'évaluation des unités propres et associées du CNRS demeure inscrite dans les missions du Comité national de la Recherche scientifique.

Recommandation votée à l'unanimité.

10 septembre 2009

### **Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS**

Concernant le futur Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS qui devrait être prochainement créé dans le cadre d'une réforme d'ensemble du CNRS sur laquelle nous n'avons pas eu à nous prononcer et qui suscite de très graves inquiétudes, le CSD affirme son attachement à ce que, selon une formule à préciser, cet institut prenne la forme d'un « institut national », en même temps et dans le même cadre que les huit autres instituts du CNRS. Le CSD recommande que, comme dans toutes les grandes institutions académiques du monde, son périmètre accueille l'ensemble des disciplines habituellement comprises dans ce champ disciplinaire. Toutes ces disciplines concourent aux avancées de la science et doivent se voir reconnaître la même dignité scientifique.

Le CSD ne saurait donc accepter que l'application des critères sur la base desquels la réforme du CNRS prévoit de sélectionner un « noyau de laboratoires et d'unités stratégiques » (Plan stratégique adopté le 1<sup>er</sup> juillet, p. 5) aboutisse à l'exclusion *de jure* et/ou *de facto* de ce noyau quelque discipline que ce soit parmi celles qui sont actuellement représentées dans son périmètre. Il se féliciterait que, dans le cadre d'un nécessaire rééquilibrage du budget de la recherche en faveur du CNRS, le nouveau dispositif d'agence de moyens soit utilisé pour faire bénéficier de l'accompagnement du CNRS des disciplines SHS qui n'y figurent pas ou plus. Il exige que ces critères soient définis de manière concertée, que leur définition et leur utilisation fassent l'objet de documents publics, et que leur mise en oeuvre respecte la procédure ordinaire de l'évaluation au CNRS, depuis les sections du Comité national de la Recherche scientifique (CoNRS) jusqu'au Conseil scientifique du CNRS en passant par le CSH SHS.

Concernant la vague C, dont l'examen intervient dans une période de transition, le CSD SHS ne comprendrait pas qu'un dispositif exceptionnel ne soit pas mis en place pour l'informer et le consulter, après les sections, sur les propositions avancées au nom du CNRS dans la négociation avec les établissements quant à la tutelle scientifique et au mandat de gestion des unités.

Recommandation adoptée à l'unanimité.

19 septembre 2008

### **Structuration en trois « domaines » de l'INSHS**

Le CSD prend acte des interrogations et réserves exprimées sur la structuration en trois « domaines » telle qu'elle est proposée.

Sur le fond épistémologique du débat, il estime légitime que place soit faite aux orientations de recherche regroupées à l'intérieur du troisième domaine. Il propose qu'une correction des inconvénients majeurs qu'il a

signalés soit cherchée dans une configuration plus proche de la structure des cinq panels identifiés par l'European Research Council (ERC), notamment par une prise en compte de la réflexion, antérieure au mois de juin dernier, qui a été menée au sein de l'équipe de direction de M.-F. Courel avec les directeurs d'unité et les sections relativement à l'émergence des recherches sur « les mondes contemporains ».

En tout état de cause, le CSD souhaiterait que soit consigné dans un document officiel, par exemple dans le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) en préparation, l'engagement que la structuration qui sera adoptée ne fixe pas une répartition des moyens en autant de parts égales.

De même ne serait-il pas acceptable que la direction par intérim du département, puis la direction de l'institut qui sera nommée en 2009, tirent argument du plus grand nombre des unités et des personnels situés ou situables dans les deux premiers domaines pour y pratiquer en priorité des fusions autoritaires ou des coupes claires.

En toute hypothèse, le CSD recommande que les quatre ou cinq « domaines » qui seront finalement retenus ne soient pas utilisés pour cloisonner l'institut en autant de « départements ». Il souligne que, comme le spécifiait la structuration initiale en cinq « axes », une même discipline, une même unité, voire un seul et même individu, sont très souvent amenés à développer des recherches situées à l'intersection de deux ou plusieurs de ces subdivisions. Pour toutes ces raisons, le CSD ne juge pas souhaitable de faire figurer une liste de disciplines dans la présentation de chacun des domaines, quel que soit leur nombre. Il suggère à la Direction du département d'étudier la possibilité de faire figurer plutôt une liste des sections du CoNRS.

Recommandation adoptée à l'unanimité.

19 septembre 2008

### **Poursuite et ouverture à l'extérieur du CNRS la discussion sur les missions nationales du futur INSHS**

Le CSD SHS préconise de poursuivre et d'ouvrir à l'extérieur du CNRS la discussion sur les missions nationales du futur Institut National des Sciences humaines et sociales (INSHS). Outre les nouvelles sections SHS du CoNRS, doivent être consultés et associés au processus de définition du périmètre de l'INSHS et de ses missions nationales ainsi qu'à la préfiguration de sa constitution

- les sections correspondantes du CNU et leur coordination,
- les universités, les grandes écoles (notamment les Écoles normales supérieures) et autres établissements publics scientifiques et techniques les plus impliqués en SHS (EHESS, EPHE, École des Chartes, Fondation nationale des Sciences politiques...)
- les organismes ayant un secteur SHS (INED, INRA,



INRAP, INSERM, IRD...),

- les sociétés savantes les plus représentatives et les plus dynamiques,
- les grandes institutions nationales en charge d'objets étudiés par les SHS (BnF, Archives nationales, musée du Louvre, Musée d'Orsay, Musée de l'Homme, Château de Versailles, etc.).

Le CSD SHS prendra lui-même les mesures nécessaires pour que cette consultation ait lieu dans un délai le plus rapproché possible sous sa propre responsabilité. Il demande à la direction du département des SHS de mettre à sa disposition les moyens nécessaires à l'organisation de cette consultation.

La présentation orale faite en séance par la nouvelle directrice du département Environnement et Développement durable (EDD), Françoise Gaill, du processus largement concerté à l'extérieur du CNRS qui a été initié pour former l'Institut National des Sciences de l'Écologie et de la Biodiversité pour le Développement durable (INSEBDD) a favorablement impressionné le CSD et constitue à ses yeux un très intéressant précédent à l'initiative qu'il entend prendre en ce qui concerne les SHS.

Recommandation adoptée à l'unanimité.

19 septembre 2008

### **Elections par les pairs**

Le CSD tient à rappeler le caractère irremplaçable dans le monde académique, à l'étranger comme en France, du principe de l'élection par les pairs. Ce mode de désignation, qui rend les mandatés moralement responsables devant leurs mandants, est en effet une condition déterminante pour produire une relation d'estime et de confiance entre les scientifiques et leurs instances. Il peut être combiné selon des proportions variables avec la nomination ou la cooptation (voir les propositions en ce sens de la « délégation des directeurs d'unité »), de façon à assurer une représentation diversifiée des spécialités.

Le CSD recommande en l'occurrence que le Conseil scientifique de l'INSHS soit constitué à parité de membres élus directement par les scientifiques eux-mêmes (soit par le même corps électoral que celui du CoNRS) et de membres nommés sur proposition de la direction scientifique de l'INSHS. Il recommande également que soit inscrite dans son règlement la faculté d'autosaisine et l'obligation d'inviter à toute séance plénière, ordinaire ou extraordinaire, les présidents des sections SHS au moins du CoNRS.

Recommandation adoptée à l'unanimité.

19 septembre 2008

### **Conseil stratégique**

Le CSD avait souhaité et approuvé par conséquent la création d'un Conseil stratégique ayant vocation à être consulté sur les grandes orientations. Il est indispensable qu'y siègent en nombre significatif des personnalités

scientifiques françaises et étrangères indiscutables. Le règlement du Comité devra instituer l'obligation d'inviter aux séances le président de la Conférence des Présidents de section du CoNRS (la CPCN) et le président du Conseil scientifique de l'institut.

Recommandation adoptée à l'unanimité, moins deux voix.

19 septembre 2008

### **Création de 2 conseils une cellule d'observation de la production scientifique et des pratiques de recherche dans le domaine des SHS**

Le CSD recommande que soit créée auprès du directeur du futur institut et de ses deux Conseils une cellule d'observation de la production scientifique et des pratiques de recherche dans le domaine des SHS, qui prenne en compte avec rigueur les spécificités des disciplines concernées. Cet observatoire, qui devra être doté des moyens adéquats, s'abstiendrait de tout classement arbitraire des supports de publication et de toute utilisation biaisée et incontrôlée ou simplement mécanique des données pour en induire des conclusions dans l'absolu. Il fournirait en revanche des données très complètes sur les publications, qui pourraient être prises en compte par le CoNRS pour les évaluations individuelles des chercheurs et pour la description de la stratégie scientifique des unités de recherche et de leurs résultats effectifs.

Recommandation adoptée par consensus.

19 septembre 2008

### **Réforme du CNRS**

Première recommandation :

Le Conseil scientifique du département des Sciences humaines et sociales a pris connaissance du dernier état du projet de réorganisation du CNRS et des doutes existant quant au statut d'institut national pour les Sciences du vivant. Le Conseil exprime à ce sujet une vive inquiétude motivée par les risques qu'encourent les liens scientifiques étroits et structurants que les laboratoires de sciences humaines et sociales entretiennent depuis longtemps avec les Sciences du vivant dans les disciplines et domaines suivants :

- les sciences de la cognition où la coopération est une coopération intégrée autour d'objets communs ;
- l'interaction entre biologie et environnement social ;
- la bio-archéologie et l'ethno-biologie ;
- l'histoire, la sociologie et la philosophie des sciences de la vie ;
- le parcours ontogénique de l'homme (conception, naissance, croissance, vieillissement).

Dans ces conditions, le conseil recommande de conserver aux Sciences du vivant du CNRS un rôle structurant au plan national lui permettant de piloter ces coopérations. Il demande à la direction du CNRS de prévoir les

dispositions nécessaires pour que l'interdisciplinarité SHS/SDV puisse fonctionner au niveau des laboratoires et des instituts. Le conseil estime que seul un institut national des Sciences du vivant du CNRS garantit l'exercice continu de ces interactions.

*Vote des membres du CSD : adopté à l'unanimité.*

Deuxième recommandation :

Relativement à la nouvelle organisation en instituts nationaux, le Conseil scientifique du département des Sciences humaines et sociales s'inquiète du risque que le dispositif fait courir à l'interdisciplinarité pratiquée par le CNRS.

L'expérience montre que l'interdisciplinarité se fonde sur la pratique de recherche au sein des unités. C'est pourquoi le conseil insiste fortement sur la nécessité de prévoir que les unités puissent relever de plus d'un institut (cf. le point 3 des précédentes recommandations du CSD en date du 29 avril 2008).

*Vote des membres du CSD : adopté à l'unanimité.*

Troisième recommandation :

Le Conseil scientifique de département rappelle que, pour respecter et développer les collaborations instaurées avec les établissements d'enseignement supérieur, il importe qu'une même unité puisse relever de plus d'un de ces établissements.

*Vote des membres du CSD : adopté à l'unanimité.*

Quatrième recommandation :

En ce qui concerne le mode de désignation du directeur, le Conseil scientifique du département des Sciences humaines et sociales retient avec satisfaction qu'il sera effectué sur la base d'un appel à candidatures international et de la proposition faite au président de l'organisme par un comité de sélection. Il recommande que la composition de ce comité respecte des garanties publiques d'indépendance et de légitimité scientifiques.

Cinquième recommandation :

Concernant le fonctionnement interne des instituts, le Conseil scientifique du département des Sciences humaines et sociales rappelle une condition sans laquelle il ne saurait approuver la mise en oeuvre de cette réforme : un conseil scientifique comportant une part significative d'élus des différentes catégories de personnels, ainsi que des scientifiques étrangers.

*Vote des membres du CSD : adopté à l'unanimité.*

23 mai 2008

### Réforme du CNRS

Réuni en session extraordinaire ce 29 avril 2008, le Conseil scientifique du département des Sciences humaines et sociales a voté à l'unanimité chacun des 5 articles dont le texte suit. Il poursuivra sa réflexion lors d'une session convoquée pour le vendredi 23 mai.

1 - Le CSD se déclare attaché à la présence à l'intérieur du CNRS de toutes les sciences humaines et sociales, sans exclusive.

2 - Le CSD soutient la proposition de la Direction scientifique de créer un Institut National des Sciences humaines et sociales du CNRS.

3 - La principale vocation de cet Institut devrait être de contribuer au développement de l'interdisciplinarité conformément à la mission du CNRS. C'est pourquoi une unité doit pouvoir relever de plus d'un Institut afin de favoriser des zones de recouvrement. L'organisation des Instituts devra elle aussi impérativement prendre en compte cette exigence.

4 - La procédure de désignation du directeur de l'Institut doit relever de la direction du CNRS et être fondée sur les critères d'autonomie scientifique en usage dans la communauté scientifique internationale.

5 - Il est essentiel que l'Institut soit doté d'un conseil scientifique élu pour une part significative de ses membres.

29 avril 2008

## Planète et Univers

### Prime d'Excellence Scientifique (PES)

Lors de sa séance du 10 février 2010, le Conseil Scientifique de Département « Planète Univers » (CSD PU) a pris connaissance de la mise en place d'un groupe de réflexion sur les critères d'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique (PES). S'il salue l'existence de cette instance de réflexion, le CSD PU tient à rappeler ses inquiétudes sur les dérives récentes en terme de politique de ressources humaines au CNRS.

En 2008, la grande majorité des personnels de la recherche avait exprimé, par le biais des instances où ils sont représentés, son opposition à la politique de Chaires CNRS-Université.

La gouvernance du CNRS est alors passée outre et un certain nombre de chaires ont été mises au concours.

En 2009, ces mêmes instances ont fait part de leurs plus vives inquiétudes à propos de la mise en place d'une politique de primes individuelles : instauration de la Prime d'Excellence Scientifique (dite PES), modification de l'enveloppe de la Prime de Participation à la Recherche Scientifique (dite PPRS) et ont alerté la gouvernance sur les nombreuses dérives associées à une telle politique de ressources humaines. Les conditions dans lesquelles les Primes d'Excellence Scientifique ont été distribuées à la fin de l'année 2009 ont montré un degré d'approximation et de flou inquiétant.

Ces événements ont conduit à une défiance grandissante de la communauté vis-à-vis de la direction générale du CNRS.

En ces temps de prise de fonction de Mr Alain Fuchs en tant que Président-Directeur-Général du CNRS, le CSD PU rappelle son opposition à une politique de

ressources humaines basée sur l'attribution de privilèges individuels comme les chaires et primes d'excellence ou la modulation renforcée de la PPRS. Il souhaite que la nouvelle direction du CNRS renoue le contact avec l'ensemble de ses personnels en respectant les avis des différentes instances dans lesquelles ceux-ci sont représentés.

Recommandation adoptée à la majorité.

17 votes 16 oui, une abstention

11 février 2010

### Primes d'excellence scientifique

Le Conseil scientifique du département « Planète Univers » a pris connaissance du projet de mise en place de « primes d'excellence scientifique ».

En premier lieu, le CSD constate que la démarche est imposée par le Ministère et transmise par la Direction du CNRS. Il estime que cette prime ne répond pas au besoin urgent de revalorisation des carrières des chercheurs du CNRS –et en particulier celles des jeunes chercheurs–, qui sont très en deçà aujourd'hui des standards de la fonction publique. Par conséquent, le CSD PU s'oppose à la mise en place de la prime d'excellence selon les modalités présentées à ce jour par la Direction du CNRS.

La revalorisation doit s'appuyer sur la base du travail d'évaluation des sections, grâce à un déblocage du verrou CR/DR, de la mise en place des échelons accélérés ou encore grâce à la création d'un statut « hors classe », et non par un émiettement de primes qui ne touchera que 20% des chercheurs.

Si l'excellence est l'une des exigences du travail de chercheur, les grandes avancées reposent majoritairement sur le travail d'équipe. La prime telle que proposée ne permet pas de valoriser ce travail d'équipe en proposant l'unique récompense des leaders. Elle ne peut qu'encourager l'individualisme, à l'heure où le CNRS développe des politiques collaboratives et de mise en réseau : Il y a la contradiction fâcheuse.

Parmi les dispositifs avancés pour la mise en place de la prime, le CSD tient à alerter sur l'effet pervers de type « rente de situation » qui teinterait les primes remises aux lauréats de prix scientifiques, en raison du caractère récurrent annoncé. Le CSD souligne aussi l'hypocrisie sur l'engagement d'enseignement, qui sera mentionné dans le règlement de mise en place des primes « parce que c'est dans le décret », mais dont ni la réalisation effective, ni la qualité ne seront évaluées. Ce critère est en outre particulièrement délicat, dans la mesure où toutes les universités ne proposent pas d'heures d'enseignement. Le CSD s'inquiète aussi que rien ne soit proposé pour l'accompagnement des jeunes chercheurs nouvellement recrutés –dont le succès au concours est un critère d'excellence de facto– et qui ne bénéficient pas de conditions de revenus décentes...une prime d'installation serait un geste constructif, à réfléchir.

En conséquence, le Conseil scientifique du département PU recommande que ce projet de prime soit repensé, et que toutes les pistes permettant d'accroître l'attractivité des carrières scientifiques soient explorées.

Recommandation adoptée à la majorité.

15 oui, 1 non

14 septembre 2009

### Accueil de chercheurs étrangers

Le Conseil Scientifique « Planète Univers » (PU), réuni le 14 septembre 2009, s'est prononcé à l'unanimité pour la recommandation suivante, relative à la politique d'accueil de chercheurs étrangers du CNRS.

Selon le Contrat « CNRS-Etat 2009 », le CNRS a pour objectif, d'ici à 2013 - d'augmenter de 4% le taux de co-signatures d'articles entre des chercheurs CNRS et des collègues de l'Espace Européen de la Recherche - d'augmenter de 2% le nombre de chercheurs recrutés venant de l'étranger. En d'autres termes, le CNRS s'engage dans une politique volontariste pour renforcer sa visibilité et son attractivité internationale. Dans ce contexte, qu'il approuve, le CSD « PU » recommande vivement à la Direction Générale du CNRS et aux directions de ses Instituts de maintenir une politique d'accueil de visiteurs étrangers forte. Le maintien du dispositif de postes rouges est à cet égard particulièrement recommandé.

Recommandation adoptée à la majorité.

15 oui, 1 non

14 septembre 2009

### Sujétions et astreintes

Le CSD « Planète Univers » (PU) a procédé à une analyse de la circulaire n° 030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes des personnels CNRS. Le CSD s'est étonné que le corps des chercheurs ne soit pas pris en considération dans le cadre de cette circulaire. En effet, ceux-ci sont directement concernés par « des fonctions pour lesquelles aucune contrainte particulière n'est définie lors du recrutement, l'agent étant amené à répondre à ces obligations de manière occasionnelle en cours de carrière » (alinéa 2 des situations pour lesquelles les sujétions et astreintes peuvent faire l'objet de compensation). Il s'agit en particulier des opérations de terrain, qui peuvent induire de longues absences du foyer, temps imposés à la fois par la contrainte des objectifs scientifiques relatifs au métier du chercheur mais aussi par les contraintes logistiques.

Dans ce contexte, le CSD « PU » recommande fortement au secrétariat général du CNRS et à la DRH de prendre aussi en considération les personnels chercheurs dans cette réglementation.

Recommandation adoptée à l'unanimité.

21 avril 2009 21 avril 2009

### Assouplissement de la gestion des laboratoires

Le CSD « Planète Univers » (PU) a procédé à l'analyse des difficultés de gestion que rencontrent les directeurs d'unité en fin d'année. En l'absence de crédits récurrents significatifs, et compte tenu de la grande rigueur qui leur est imposée dans la gestion des lignes de crédits contractuelles nécessaires au financement décalé du personnel sous contrat temporaire (doctorant,...), les responsables d'unités cherchent de plus en plus à se garantir un volant financier en thésaurisant d'une année sur l'autre les ressources non annualisées. Ces reports permettent au Directeur d'Unité de s'adapter aux aléas qui caractérisent la vie d'un projet de recherche et de rééquilibrer les dépenses entre ses différentes équipes, en fonction de leurs urgences, qui souvent évoluent à un rythme différent de celui imposé par l'annualisation. Ces reports tendent cependant à enfler ces dernières années, ce qui constitue une perte financière globale pour le budget annuel disponible pour financer le personnel contractuel de la recherche. Le CSD sollicite de ce fait l'attention de la Direction Générale du CNRS, afin que celle-ci trouve les moyens de redonner une autorité administrative plus grande aux directeurs des UMR, ce qui devrait considérablement favoriser un assainissement des reports annuels de budget. Différentes pistes nous semblent possibles, soit augmenter la part des crédits récurrents dans les laboratoires, soit instaurer plus de souplesse dans la gestion des contrats (par exemple permettre le financement décalé de l'engagement des chercheurs en fonction de leur date réelle d'entrée en fonction,...), soit encore en divisant le crédit en deux parts l'une principale annualisable et l'autre réduite mais reportable, qui serait ainsi comptabilisable et donc évaluable, soit évidemment une combinaison de ces différentes solutions.

Recommandation adoptée à l'unanimité.  
21 avril 2009

### Impact de l'ANR sur la vie des UMR

Le CSD « Planète Univers » (PU) a procédé à une analyse de l'impact de l'ANR sur la vie des UMR. Un constat positif repose sur l'apport budgétaire que la mise en place de l'agence a autorisé. Cependant, un certain nombre d'obstacles ont été rencontrés lors des quatre années de la (encore courte) existence de l'agence, motivant les recommandations suivantes - l'ANR -en particulier l'ANR BLANC- n'a pas les moyens de faire de la prospective scientifique, ce qui n'est de toutes façons pas son rôle. Afin de rendre plus cohérente la politique de l'agence avec celle des communautés scientifiques, il est essentiel de mieux harmoniser les liens entre l'ANR et les organismes de recherche qui, dans leur fonction d'opérateurs, jouent un rôle prospectif essentiel, en particulier dans la structuration nationale

de la recherche. Il est ainsi souhaité 1) en premier lieu, de réinjecter une somme conséquente depuis l'ANR vers les organismes de recherche afin de permettre l'accueil des jeunes chercheurs sur un poste « environné » sans les étouffer dès leur arrivée par des rédactions de dossiers pour mener à bien le projet de recherche sur lequel ils ont été embauchés 2) si cette première solution est irréalisable -ce qui serait très regrettable-, que les organismes de recherche puisse *a minima* avoir connaissance des données concernant les projets blancs et « jeunes chercheurs », soumis comme retenus par les différents comités. Cette harmonisation renforcée permettra d'améliorer la gestion des moyens nationaux, des investissements en équipement et des politiques d'emploi des personnels de la recherche.

- La durée de 3 ou 4 ans des programmes ANR -avec l'obstacle majeur de ne pouvoir redemander un soutien pour continuer une opération en cours que de façon très récente et marginale- n'est pas du tout compatible avec des actions scientifiques qui s'inscrivent dans la durée comme le suivi d'un écosystème ou la conception et mise en oeuvre d'un télescope ou autre très grand instrument. Le schéma se complique encore quand des moyens lourds nationaux sont nécessaires à la réalisation du projet (mission spatiale, navire...). Afin de permettre plus de fluidité dans la réalisation des programmes de longue haleine, et d'éviter un gaspillage inévitable lorsque s'arrête le financement d'un projet qui requiert plusieurs années de plus pour aboutir, il est recommandé que l'ANR 1) soit prolonge les durées des contrats (4 à 5 années) 2) soit ouvre beaucoup plus largement la possibilité de reconduction de projets 3) soit encore les deux.

Recommandation adoptée à l'unanimité.  
21 avril 2009

### Procédures et formulaires d'évaluation des unités de recherche

Le Conseil Scientifique « Planète Univers », averti de la réflexion en cours entre des représentants du C3N et la Direction des Partenariats du CNRS, tient à rappeler son attachement aux principes suivants :

- En ce qui concerne l'évaluation des unités de recherche, il est essentiel que le suivi de cette évaluation ainsi que toutes les propositions qui en découleront soient sous l'autorité des Directions Scientifiques des Instituts.

- Le Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS), en charge de l'évaluation des personnels de recherche ainsi que des grandes orientations scientifiques du CNRS, doit à ce titre disposer d'une analyse scientifique de l'activité et de la prospective des laboratoires au sein desquels évoluent les dits personnels, analyse éclairée par l'avis de l'AERES. Les Conseils Scientifiques des Instituts, doivent garder la possibilité d'être saisis lorsque l'avis des sections et des Directions Scientifiques divergent, l'expérience ayant

souligné l'utilité de cette disposition. Il est par conséquent essentiel de mettre en place des outils permettant un lien efficace entre AERES et CoNRS.

- Le formulaire permettant aux experts d'évaluer l'activité des laboratoires au moment de la contractualisation doit s'appuyer sur les données du type de celles à renseigner dans les fiches actuelles (UR du ministère, CRAC du CNRS...) Toute demande de calcul et/ou report d'indicateur chiffré, par essence instable, est à proscrire dans ce type de document. Il est aussi fortement recommandé au groupe de travail en charge de ces réflexions de penser à simplifier les procédures de saisies de cette fiche, et d'éviter la double, voire triple saisie de la même information par la même personne.

Recommandation adoptée à l'unanimité.

14 janvier 2009

### Evaluation des laboratoires vague C

Le CSD/PU a été informé de certains dysfonctionnements de la part de la Direction des Partenariats du CNRS (DPa) dans l'évaluation de laboratoires de la vague C. Ils portent notamment sur les informations relatives à la bibliométrie (certains chercheurs déclarés non-publiants alors qu'ils témoignent d'une liste très honorable de publications), l'insertion internationale des laboratoires (déclarée nulle alors qu'elle est importante), les relations avec le monde académique et économique (déclaré nul alors qu'il est très actif).

Plus grave, il a été remonté au CSD que la Dpa opérait des classements individuels de chercheurs et d'enseignants-chercheurs sur la base de ces données bibliométriques mal saisies et mal contrôlées, et interagissait directement avec les Directeurs d'Unités pour leur présenter ces évaluations.

Le CSD s'interroge sur :

- \* la pertinence des critères utilisés
- \* la validation des données collectées et reportées pour établir ces calculs
- \* la nature et la légitimité des missions de la DPa dans l'évaluation des laboratoires, voire des individus.

Il s'inquiète du manque apparent de communication entre la DPa et certaines directions scientifiques du CNRS. Il rappelle le rôle du Comité National dans l'évaluation, en particulier des personnels chercheurs du CNRS.

Dans ce contexte, le CSD/PU recommande aux personnels et directeurs d'unité de la vague D de remplir les fiches individuelles sans inclure les données relatives aux indices de citations (colonnes 5 et au-delà des fiches «données biblio»), compte tenu des conséquences potentiellement désastreuses d'une mauvaise utilisation de ces chiffres.

En conclusion, le CSD/PU recommande un audit externe des activités de la DPa en matière d'évaluation.

25 septembre 2008

### Fiches individuelles vague D

Le CSD/PU a été informé de certains dysfonctionnements de la part de la Direction des Partenariats du CNRS (DPa) dans l'évaluation de laboratoires de la vague C. Ils portent notamment sur les informations relatives à la bibliométrie (certains chercheurs déclarés non-publiants alors qu'ils témoignent d'une liste très honorable de publications), l'insertion internationale des laboratoires (déclarée nulle alors qu'elle est importante), les relations avec le monde académique et économique (déclaré nul alors qu'il est très actif).

Plus grave, il a été remonté au CSD que la Dpa opérait des classements individuels de chercheurs et d'enseignants-chercheurs sur la base de ces données bibliométriques mal saisies et mal contrôlées, et interagissait directement avec les Directeurs d'Unités pour leur présenter ces évaluations.

Le CSD s'interroge sur :

- \* la pertinence des critères utilisés
- \* la validation des données collectées et reportées pour établir ces calculs
- \* la nature et la légitimité des missions de la DPa dans l'évaluation des laboratoires, voire des individus.

Il s'inquiète du manque apparent de communication entre la DPa et certaines directions scientifiques du CNRS. Il rappelle le rôle du Comité National dans l'évaluation, en particulier des personnels chercheurs du CNRS.

Dans ce contexte, le CSD/PU recommande aux personnels et directeurs d'unité de la vague D de remplir les fiches individuelles sans inclure les données relatives aux indices de citations (colonnes 5 et au-delà des fiches «données biblio»), compte tenu des conséquences potentiellement désastreuses d'une mauvaise utilisation de ces chiffres.

En conclusion, le CSD/PU recommande un audit externe des activités de la DPa en matière d'évaluation.

Recommandation adoptée par consensus.

25 septembre 2008

### Réforme du CNRS

Préoccupé par la réforme en cours du CNRS, et en particulier par la mise en place de nouveaux instituts, le Conseil Scientifique du Département «Planète Univers» émet les recommandations suivantes, adoptées à l'unanimité lors de la séance du CSD du 29 mai 2008. A noter qu'il souscrit aussi au texte transmis par les présidents des commissions spécialisées de l'INSU.

*I- Rôle du CNRS*

L'un des principaux atouts du CNRS est de rassembler toutes les disciplines dans un seul organisme qui a fait de la transversalité scientifique un principe fondateur. Nul ne pouvant actuellement prévoir les interactions futures entre les différentes disciplines, il est dangereux de «simplifier» le contour actuel du CNRS, en se basant sur l'argument de contraintes politico-budgétaires, ou d'un souci d'une meilleure «lisibilité» et d'une meilleure



séparation fondamental / appliqué. Qui aujourd'hui peut prétendre prévoir les frontières de demain ?

Dans le cadre d'une restructuration en instituts plus autonomes, il est donc fondamental que le CNRS garde, et même développe, des structures transverses permettant d'animer et de dynamiser la pluridisciplinarité qui fait son originalité et sa force actuelle.

Concernant les personnels, il est essentiel de réaffirmer que le CNRS doit maintenir un volant important de chercheurs à temps plein sur poste statutaire, recrutés rapidement après le doctorat. A propos des recrutements toujours, le CSD se prononce plutôt en faveur d'une multiplication et d'une simplification des processus de délégations que vers des chaires d'excellence, qui sont perçues comme l'apologie de concours à plusieurs vitesses et comme une dérive vers une diminution des postes (un poste de chercheur puis professeur en lieu et place de deux postes).

Toujours dans le cadre d'une restructuration en instituts plus autonomes que des départements et susceptibles d'être pluri-organismes, et compte tenu du caractère régional des Universités, il serait par ailleurs fondamental de clarifier de qui relèveront la définition et la mise en oeuvre de la politique de recrutement et d'affectation des personnels du CNRS (chercheurs et ITA), ainsi que leur suivi. Comment cette politique s'articulera-t-elle avec celle des autres organismes impliqués en recherche, notamment en terme de nombre, de niveau de recrutement, et de métiers ?

II- Rôle des instituts nationaux : assurer une cohérence scientifique, une gestion optimisée des moyens et des collaborations inter-organismes pour la mise en oeuvre d'une politique nationale de recherche

Quel que soit le domaine dans lequel sont menées les recherches en Sciences de l'Univers <sup>1</sup> celles-ci portent sur des objets naturels et l'étude de ces objets requiert une approche concertée, systémique et pluri-disciplinaire. Cette approche et cette pluridisciplinarité assurent une cohérence et une méthode de travail, fondements des réussites scientifiques qui ont donné à la France une très grande visibilité internationale dans ces domaines<sup>2</sup>. En France, la communauté s'est depuis longtemps fédérée autour de l'INSU, qui permet cette approche concertée. Les moyens d'observations communs aux champs disciplinaires de l'exploration de la Terre, des Planètes et de l'Univers sont une autre raison du regroupement d'équipes dans l'INSU.

L'évolution des contours des instituts existants, comme la création de nouveaux, doit permettre d'améliorer le dispositif actuel, en renforçant cette cohérence et sans l'affaiblir.

En repoussant les frontières de l'analyse et de l'observation, les communautés des Sciences de la Planète, de l'Univers et de l'Environnement ont progressivement multiplié les collaborations à bénéfices réciproques entre physiciens, chimistes, biologistes, écosystémistes et

mathématiciens pour progresser sur des questions aussi fondamentales que l'origine de la vie et son évolution, jusqu'à la pression de l'homme sur son environnement. La notion de continuum entre Univers, Terre Minérale et Vivante s'est progressivement imposée, générant d'immenses avancées cognitives. Dans ce contexte, éclater les communautés au sein de plusieurs instituts, en fonction de la teinte plus ou moins « environnementale » des recherches menées ou au prétexte que l'astronomie est trop éloignée des questions de biologie, fait courir au CNRS le risque d'affaiblir sa position dans ces domaines où il compte parmi les meilleurs au monde aujourd'hui. En effet, ces recherches ont besoin d'un lieu commun de rencontre et d'organisation. Isoler le volet « vivant » du système « planète terre » du reste en lui affectant deux appartenances risque de mettre en péril la compréhension scientifique intégrée de l'ensemble.

Qu'elles soient menées par des équipes aujourd'hui rattachées aujourd'hui aux départements EDD, Chimie, Sciences du Vivant, Physique ou Planète-Univers, ces recherches nécessitent de mettre en place et d'opérer de façon pérenne des systèmes ou dispositifs d'observation, et cela à toutes les échelles, du bassin versant ou de la lagune jusqu'au grand océan, de l'interface atmosphère-sol à la couche limite puis à la troposphère libre, la stratosphère et l'univers. Ces recherches nécessitent aussi le développement et la maintenance de grands et très grands équipements (navires, avions, spectromètres, mésocosmes, écotrons, télescopes, satellites...), très coûteux et dont la mise en oeuvre nécessite un usage concerté et coordonné entre organismes partenaires (ex satellites ou flotte par exemple) ainsi qu'entre utilisateurs, et donc une structuration et une fédération -a minima- des communautés, lesquelles s'appuient sur la programmation. Par la force de l'histoire, l'INSU a mis en place des dispositifs de coordination et structuration qui concernent aussi bien la coordination scientifique et logistique des expériences que la gestion des personnels qui mènent ces expériences. Le CSD « Planète Univers » considère qu'il est essentiel de garder cette structuration, qui permet (entre autre) non seulement une productivité scientifique optimisée mais l'émergence de nouvelles thématiques, en particulier lors des colloques prospectifs quadriennaux.

En tant qu'institut national, l'INSU a un rôle de coordonateur de recherches fondamentales y compris en environnement, en dialogue avec des partenaires nationaux (ex: CEA, CNES, INRA, IRD ...) et internationaux (ESA, ESF, UE...). Doubler le nombre d'instituts à vocation nationale pour la recherche sur les objets naturels risque de brouter et d'affaiblir ces partenariats sauf à très clairement distinguer les vocations de ces deux instituts comme il est proposé ci-dessous.

Cette cohérence et cette optimisation n'ont pas échappé aux législateurs qui ont inscrit les sciences de la planète, de l'univers et de l'environnement sous la même ligne

budgétaire (se reporter à l'action n° 9 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement » Extrait du Budget LOLF 2008 pour le CNRS (<http://www.performancepublique.gouv.fr/farandole/2008/pap/pdf/Jaune2008operateur.pdf>) Enfin, le CSD recommande la présence d'un conseil scientifique paritaire, à forte proportion d'élus, dont le rôle sera –en lien avec la communauté- de conseiller le directeur de l'Institut dans ses grandes orientations scientifiques.

### *III- Environnement et Développement Durable : quel institut ?*

La recherche fondamentale doit contribuer aux progrès en Environnement et Développement Durable aujourd'hui indispensables et attendus par la société. Ces progrès concernent autant la motorisation, que la chimie verte, la bio-remédiation ou la gestion des ressources. Ils concernent également la connaissance et la préservation des écosystèmes naturels et de la biodiversité. Ces travaux ne sont donc pas du ressort d'une discipline scientifique unique, mais illustrent l'indispensable transversalité requise par ces questions d'Environnement et Développement Durable.

L'action n°11 de la LOLF s'adresse aux recherches interdisciplinaires et transversales.

Dans ce contexte, il semblerait cohérent de donner à un « institut EDD », à ce jour en réflexion, une très forte coloration d'agence transversale aux disciplines, et ayant pour rôle d'accompagner des projets de toute nature et de toute origine qui permettraient d'améliorer les conditions environnementales.

### *IV- Déclinaison en régions : les OSU, les UMR et la mise en musique des missions des différents organismes. La question des tutelles multiples.*

Véritables déclinaisons en région de la politique nationale en Sciences de l'Univers et de l'Environnement, les OSU permettent la mise en oeuvre d'approches systémiques pour mettre en évidence, évaluer puis résoudre les problèmes environnementaux que posent le développement des sociétés en se basant sur l'observation, la mesure et la modélisation en associant les disciplines et en créant les synergies nécessaires. C'est au sein des UMR qui sont rattachées aux OSU que les communautés intéressées par des objets différents peuvent se découvrir des sujets communs, ou définir des enseignements communs. Ces structures sont une réelle richesse et présentent en outre l'avantage de peser dans la réforme actuelle des universités. Le fait d'avoir au sein d'une même structure de type OSU des ponts entre des chercheurs classiquement rattachés à « EDD », « PU » ou encore à d'autres organismes, est une richesse qui va bien au-delà de la juxtaposition de thématiques différentes. Ces UMR sont très souvent à plusieurs tutelles nationales (ex : CNRS/CNES/IRD/ Université ou CNRS/CEA/université ou encore CNRS/

IFREMER/Université), toutes totalement engagées dans la mise en oeuvre de la politique nationale de recherche en Sciences de la Planète et de l'Univers, qui représente un domaine stratégique pour chacun des partenaires même si leurs missions sont différentes. Les organismes partenaires de l'INSU et tutelles actuelles des unités de PU sont nombreux (EPST, EPIC ou autres organismes) et leurs différentes missions sont ainsi déclinées en local, leur convergence autour de l'étude d'un objet commun conférant une valeur ajoutée considérable à l'étude menée. Dans ce contexte, il est important de considérer les UMR des Sciences de la Planète, de l'Univers et de l'Environnement comme ces lieux de convergence de mission, et de préserver leur caractère « multi-tutelles ».

1 Astrophysique, planétologie, géologie, océanographie, «aérologie ? » (atmosphère, géophysique externe), (paléo)- climatologie, écologie continentale et marine, géochimie, bio-physicochimie de l'environnement (pollution, impacts des nanomatériaux, toxicologie...), ressources, aménagement du littoral, aléas et risques naturels (séismes, volcans, inondations, tsunamis, glissements de terrain...).

2 Par exemple, c'est en couplant les études physico-chimique et dynamique à celle de la biodiversité marine que les scientifiques français se sont posés en leader sur la question de l'acidification des océans, des rétroactions entre climat et écosystèmes marins ou encore des causes de l'effondrement des stocks de certaines espèces de poissons. La climatologie (présente, passée) a mis en évidence l'importance du changement global en regard de la variabilité naturelle en se basant sur des approches associant le vivant, la société, et la physico-chimie planétaire. Dans le cadre de la campagne AMMA, l'impact de l'évolution du climat sur la production des moustiques et donc de la propagation des maladies à vecteurs a été évalué. L'aboutissement de travaux associant modélisateurs du climat et entomologues permet à ces derniers de faire fonctionner des modèles de production des moustiques partir de la hauteur d'eau des mares. L'étude actuelle des sciences planétaires fait converger dans les mêmes champs disciplinaires les études de la Terre et des autres planètes : des laboratoires voient coexister des équipes travaillant sur, par exemple, la météorologie terrestre ou des autres planètes. D'autres exemples concernent les magnétosphères, la géologie ou la géochimie.

29 mai 2008

### **Evaluations des unités - AERES**

Le CSD-PU, à l'issue de sa réunion du 29 Mai 2008 à Clamart, émet les recommandations suivantes auprès de l'AERES pour les futures évaluations des unités dont les objectifs scientifiques relèvent des Sciences de l'Univers.

Pour uniformiser et in fine légitimer les évaluations, nous recommandons l'établissement (et la publication) d'une



grille clarifiant l'ensemble des critères et indices (e.g. publications, projets, transferts de connaissance, gestion et logistique,...) auxquels les comités d'évaluation doivent être attentifs ainsi que le poids relatif que l'AERES attache à chacun de ces groupes de critères. Une telle grille semble d'autant plus utile que le nombre d'experts nationaux et internationaux est important.

A ce titre il conviendrait aussi:

- que soit renforcée l'attention du Comité d'Evaluation AERES sur l'engagement de l'unité dans ses missions d'enseignement ainsi que de ses implications dans le transfert de connaissances vers la société civile (Fête de la science, Main à la Pâte, etc ...), et vers les pays émergents et du tiers monde, via l'IRD ou d'autres organisations (Unesco, UE, ...)

- compte tenu de la spécificité des métiers relevant des Sciences de l'Univers, de prendre en considération dans les critères d'évaluation les travaux d'intérêt collectifs (métiers associés au CNAP, par exemple) ainsi que le montage d'opération lourde (spatial, campagne en mer ou de terrain, nationale ou internationale); Nous considérons nécessaire d'assurer un lien plus étroit entre l'évaluation des unités par l'AERES et l'évaluation des agents par leur tutelle (Comité National pour le CNRS, CNU pour les Universitaires, etc ...). Dans ce but, nous proposons qu'il soit systématiquement admis aux discussions au moins un membre de chaque section du Comité National et du CNU concernées. Nous suggérons même aux organismes de réfléchir à une journée d'évaluation des personnels (en particulier ceux des plates formes techniques) à la suite des journées AERES. Le fait qu'aucun ITA des sections ne soit associé à ces Comité de visite (sauf pour les unités de l'IN2P3 dont le président a négocié) fait perdre aux élus C la connaissance des laboratoires dépendant de leur section, vision élargie pourtant très utile aux ITA en général et à la section ensuite. Il serait essentiel de pallier à ce manque.

Les retours de plusieurs membres du CSD qui ont participé récemment à des comités d'évaluation de l'AERES convergent vers un constat de visites de laboratoire menées «au pas de charge». Un allongement de la durée des visites est un prérequis à une évaluation telle qu'elle est définie par l'AERES, permettant d'apporter un retour clair et constructif à chacun(e)s des équipe/laboratoire/sous-groupe consulté(e)s.

29 mai 2008

## **Physique nucléaire et physique des particules**

### **Prime d'excellence scientifique**

Le Conseil Scientifique du Département (CSD) de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (PNPP), réuni le 9 octobre 2009, considère que le système de la « Prime d'excellence scientifique » (PES) institué par le décret du 8 juillet 2009 ne répond pas

à la légitime nécessité de revalorisation des carrières scientifiques.

En effet, cette prime ne concernera qu'une faible fraction des chercheurs du CNRS. Ce premier pas vers une individualisation du salaire est d'autant plus malsain qu'une part importante de leur rémunération pourra ainsi varier brutalement malgré un travail de qualité et sans changement de fonction et qu'elle est, à quelques exceptions près, conditionnée par un engagement d'enseignement.

Le conseil considère que les conditions d'obtention de cette prime encouragent les chercheurs à ne plus se consacrer à temps plein à leurs recherches. Ceci n'est pas souhaitable notamment pour les chercheurs engagés dans les grandes expériences internationales. La condition d'enseignement induit également une inégalité d'accès à la PES selon les universités de rattachement des laboratoires.

Par ailleurs, la qualité des recherches menées au CNRS, dont l'excellence est reconnue au niveau international, s'appuie essentiellement sur des travaux menés en équipe. La mise en oeuvre de cette prime, individuelle, risque de nuire à la cohésion des équipes par la mise en concurrence des individus, de pénaliser la prise en charge de fonctions d'intérêt général ainsi que de générer de la frustration et de la démotivation.

Le CSD s'inquiète enfin de la rente de situation que cette prime ne manquera pas d'instaurer pour quelques uns, et de la perte d'indépendance qu'elle induira pour les chercheurs qui pourraient être amenés à réorienter leurs programmes de recherches en fonction d'effets de mode dont les critères ne seraient pas nécessairement scientifiques.

Le conseil scientifique du département PNPP considère qu'il est essentiel d'améliorer l'attractivité des carrières scientifiques, mais que cette prime ne répond pas à ce besoin, alors que d'autres moyens n'ont pas été considérés.

En conséquence, il recommande de ne pas mettre en oeuvre la PES mais de revaloriser les carrières, en particulier pour les jeunes, par une refonte des grilles et un déblocage des verrous aux changements de corps pour l'ensemble des personnels du CNRS, chercheurs comme ITs.

Recommandation adoptée à la majorité.

9 octobre 2009

## **Projet de décret du CNRS**

Concernant le projet de décret du CNRS qui a été soumis à diverses instances depuis le 11 juin 2009 et se trouve actuellement en attente de décision du Conseil d'Etat, le CSD PNPP réuni le 9 octobre 2009 recommande :

- 1) que l'évaluation des recherches soit réintroduite dans l'article 2 comme mission du CNRS et que les sections du Comité National participent à l'évaluation périodique de l'activité des unités de recherche qui relèvent de leur

secteur.

2) qu'une clarification soit faite concernant les missions des actuels instituts nationaux afin qu'ils puissent assumer leurs missions nationales d'animation et de coordination tout en étant des instituts du CNRS. Il recommande que la composition du Conseil Scientifique d'Institut comprenne des membres élus directement par les personnels dont 3 membres du collège C.

Le Conseil insiste enfin sur l'importance du profil scientifique du président du CNRS et la nécessité que prévale la logique scientifique sur la logique administrative dans la conduite des affaires du CNRS.

Recommandation adoptée à la majorité.

9 octobre 2009

### Aval du cycle

Le CSD souligne l'intérêt et la portée scientifique et sociale des thématiques exposées sur l'aval du cycle électronucléaire et leur importance dans le cadre européen (le projet Eurotrans doit élaborer un projet de référence pour l'ADS en Europe) et international, en relation avec les exigences de la loi. Il précise que trois des présentations (celles sur EUROTRANS, GUINEVERE et sur les données nucléaires) ont des répercussions directes sur le projet de prototype d'ADS, première étape indispensable pour l'évaluation des technologies de retraitement des actinides mineurs.

Il prend en compte la complexité des paramètres mis en jeu que ce soit au plan scientifique, au plan économique (en relation avec le choix de réacteurs de génération IV et suivantes) ou au plan social (besoins en énergie au regard des volumes de déchets à stocker).

Il regrette toutefois que les documents transmis sur ce sujet aux conseils (CS IN2P3 et CSD PNPP) n'aient pas été suffisamment précis sur les demandes faites à l'IN2P3 en termes de moyens (humains et financiers). Dans ce contexte, le CSD se prononce sur l'intérêt scientifique de poursuivre de telles études :

Il souligne l'importance de l'étude des données nucléaires nécessaires pour les études de transmutation et pour les projets réacteurs de génération IV. Il attire l'attention sur l'importance de l'évaluation de ces données, activité de base inexistante au CNRS et recommande un soutien affirmé pour l'étude de ces données. Il insiste sur la nécessité pour les expérimentateurs de collaborer étroitement avec les évaluateurs pour assurer la diffusion de ces données et leur prise en compte même lorsque la demande n'est pas présente chez les industriels du nucléaire.

Le CSD souligne l'importance fondamentale de soutenir un prototype d'ADS et de conserver le rôle central du CNRS, en particulier dans la partie accélérateur ou cible de spallation. Ces développements présentent des synergies avec les futures expériences de physique fondamentale à très haute intensité. Ils doivent donc être fortement soutenus jusqu'à la réalisation du démonstrateur. Des

risques existent, liés à un planning très, voire trop, serré en relation en particulier avec les travaux dans le réacteur VENUS. Mais il importe que les groupes français mènent le projet jusqu'au retour d'expérience. Le CSD souhaite qu'une attention soit portée sur la pyramide des âges des personnels travaillant dans certains de ces domaines pour éviter des pertes de compétences. Il recommande la tenue d'une séance du CSD sur la présentation des différentes stratégies possibles de retraitement des déchets en fonction du scénario.

En ce qui concerne le projet Megapie 2, le CSD souligne l'importance et la qualité des travaux réalisés dans le cadre du projet Megapie. Il approuve la réserve affichée par le groupe de Subatech à s'impliquer dans les développements essentiellement technologiques du projet Megapie 2 au regard des contraintes des projets prioritaires telles que les travaux sur l'ADS. Il souligne l'importance de favoriser le retour d'expérience de Megapie sur l'irradiation du T9 et la nécessité de conserver au CNRS-IN2P3 les compétences acquises sur Megapie.

Le CSD précise que la fabrication de cibles radioactives est une activité de plus en plus rare malgré les forts besoins de la communauté (physique nucléaire, superlourds, astrophysique, traitement des déchets ...). C'est une activité essentielle et qui nécessite quelques laboratoires spécialisés au niveau international et l'association de différents partenaires. Il souligne l'enthousiasme du projet CACAO, son caractère très ambitieux et la nécessité de pérenniser cette activité en y mettant les moyens humains et financiers nécessaires. Le CSD souhaite soutenir fortement cette demande. Il recommande le démarrage immédiat de la création du laboratoire de fabrication de cibles, au niveau français quitte à l'élargir par la suite au niveau européen, et il recommande également le lancement dès à présent de l'étude du séparateur.

3 décembre 2007

## Chimie

### Prime d'excellence scientifique

Le conseil scientifique de Département de l'Institut de Chimie, réuni le 9 février 2010, prend acte de la mise en place de la prime d'excellence scientifique (PES) instituée par le décret n° 2009-851 du 8/07/2009.

Le conseil considère que la PES constitue une tentative de ré-évaluer les revenus des chercheurs. Cependant, ni l'enveloppe globale, ni les modalités retenues, ne peuvent dans l'état satisfaire cet objectif.

L'augmentation de cette enveloppe permettrait de rendre effectivement la carrière des chercheurs plus attractive en améliorant le salaire lors de l'embauche via une prime.

Cette démarche devrait se poursuivre par l'allongement de la grille indiciaire des CR1.

Le conseil constate que dans le cadre actuel, la PES est

liée à l'obtention de distinctions scientifiques (médailles du CNRS, ..) ou à l'obtention de résultats majeurs et d'un engagement à enseigner. Le conseil propose que cette diffusion du savoir ne concerne pas exclusivement l'enseignement universitaire, mais soit élargie à d'autres formes d'actions de transferts des connaissances et/ou de technologies. Ceci implique de prendre en compte fortement des activités hors les seules publications destinées aux pairs et les brevets déposés. L'instauration de primes collectives liées à une action particulièrement visible d'une équipe identifiée pourrait aussi être considérée.

Le conseil pense que la création de commissions « ad hoc » supplémentaires chargées d'évaluer les candidatures ne ferait qu'alourdir et opacifier la procédure d'attribution des PES. Aussi, le conseil recommande vivement de confier aux sections du comité national le soin d'analyser les dossiers, d'identifier les chercheurs en situation d'excellence et d'émettre des recommandations d'attribution à l'attention de la direction de l'Institut de Chimie et la Présidence du CNRS.

Recommandation adoptée à l'unanimité.

9 février 2010

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU COMITÉ NATIONAL

